

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT
Direction Générale du Développement de l'Economie Régionale

ANNUAIRE DES PARTENAIRES POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES



Sommaire

Avant-propos	4
Remerciements	5
Chapitre 1 - Structures Nationales	6
Section 1 - Structures d'appui technique	8
Section 2 - Structures de formation	32
Section 3 - Structures d'appui financier	40
Section 4 - Projets et Programmes	45
Chapitre 2 - Institutions Diplomatiques	55
Section 1 - Afrique du Nord	56
Section 2 - Amérique du Nord	59
Section 3 - Asie	62
Section 4 - Europe	73
Chapitre 3 - Organisations Internationales	78
Chapitre 4 - Organisations Non Gouvernementales (ONG) Internationales	119

Avant-propos

Devant la fragilisation progressive de nos économies liée à la mondialisation, il est important pour l'Etat que ses institutions de régulation retrouvent leur efficacité. L'Etat devrait donc assumer davantage ses fonctions prospectives et stratégiques afin de mieux penser son avenir. C'est dans cette optique que le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement s'est fixé des objectifs qui sont devenus ses axes stratégiques d'intervention :

- Consolider l'administration économique et financière ;
- Relancer la prospective et mettre en place un mécanisme institutionnel national de veille stratégique ;
- Réexaminer le processus de planification et de programmation ;
- Relancer l'aménagement du territoire ;
- Impulser une politique intégrée de population.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'aménagement du territoire, le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement s'engage à contribuer à la réussite du processus de décentralisation.

Convaincu que les Collectivités Territoriales sont des vecteurs efficaces de développement, le Gouvernement a fait de la décentralisation une priorité de son action. Elles concourent avec l'Etat central à l'amélioration du cadre de vie des populations. Pour ce faire, elles ont besoin de ressources technique, matérielle, humaine et financière que l'Etat seul ne peut leur fournir.

Il revient donc aux Collectivités Territoriales, en plus des ressources propres qu'elles peuvent générer, de rechercher des aides éventuelles auprès de partenaires au développement. Cependant, si certaines Collectivités Territoriales bénéficient de l'appui de partenaires, ce n'est pas toujours le cas pour la plupart d'entre elles. Et cela pour de diverses raisons dont leur méconnaissance des partenaires, de leurs domaines et procédures d'intervention. Il est donc apparu nécessaire au Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement d'élaborer un document intitulé « Annuaire des Partenaires pour le Développement

Economique des Collectivités Territoriales ».

Cet annuaire est un répertoire des structures nationales et internationales, d'Ong et d'institutions diplomatiques qui apportent un appui inestimable au développement en Côte d'Ivoire. Il donne des informations relatives aux sites géographiques, aux contacts, aux champs et domaines d'interventions, aux types et procédures d'intervention.

Il facilite les rapports entre les partenaires au développement et les Collectivités Territoriales. En outre, il constitue une base de données et un système de collecte et de gestion des informations sur les partenaires nationaux et internationaux au profit des collectivités territoriales.

Etant à sa première édition, l'annuaire ne prétend pas fournir, dans sa forme actuelle, toutes les informations indispensables à une connaissance parfaite de tous les partenaires au développement. Mais, il a le mérite d'exister et gagnerait à être actualisé, amélioré et complété pour le bonheur de ces utilisateurs. Il appartient donc à ces derniers de relever ses faiblesses, de les signaler en vue de son amélioration.

Nous formulons les vœux qu'il soit d'une aide précieuse pour tous les utilisateurs et qu'il connaisse un réel succès par sa consultation assidue et par une mise à jour régulière qui le rende toujours actuel et toujours utile.

Bonne lecture à tous.



Paul-Antoine BOHOUN BOUABRÉ

Remerciements

Au moment d'éditer l'Annuaire des Partenaires pour le Développement Economique des Collectivités Territoriales, il convient d'exprimer la reconnaissance de la Direction Générale du Développement de l'Economie Régionale (DGDER) à tous ceux qui ont contribué à son élaboration. Nous tenons à remercier le Ministère des Affaires Etrangères qui, à travers ses différents départements, a mis à notre disposition des informations sur les Ambassades, les Consulats et les Organisations non Gouvernementales internationales opérant en Côte d'Ivoire. Nos remerciements vont également à l'endroit des structures nationales d'appui au développement des Collectivités Territoriales qui nous ont fourni des informations complémentaires nécessaires à l'élaboration de l'annuaire. Nous ne saurions terminer sans remercier tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à sa réalisation.

1 STRUCTURES NATIONALES

- > Structures d'appui technique
- > Structures de formation
- > Structures d'appui financier
- > Projets et Programmes

Depuis son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a opté pour une approche pragmatique pour la réussite de son développement privilégiant ainsi, une politique libérale pour son développement économique, une ouverture vers l'extérieur et une planification de ses actions de développement.

Pour accompagner ce processus, elle a mis en place ou permis la création d'une diversité de structures techniques dans les principaux secteurs d'activité (agricoles, infrastructures...). Elle a également permis l'installation des Organisations non Gouvernementales pour un meilleur encadrement des populations.

Ces structures publiques, privées ou relevant d'ONG, véritables vecteurs de développement, ont joué un rôle prépondérant dans l'amélioration des conditions de fonctionnement des collectivités territoriales, des conditions d'existence des populations urbaines et rurales et dans la création des richesses nationales.

Aussi, avons-nous trouvé utile de vous les présenter, avec un minimum d'informations concernant ces structures publiques, privées et ces ONG, afin de vous orienter dans la sélection de celles ayant un intérêt certain pour vous.

1 STRUCTURES D'APPUI TECHNIQUE

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
ADDCI (Assemblée des Districts et Départements de Côte d'Ivoire)	Cocody, II Plateaux les Vallons, face Collège Lemania	08 BP 584 Abidjan 08 Tél : 22 41 99 50/51 Fax : 22 41 33 66 E-mail : addci@aviso.ci	<ul style="list-style-type: none"> - Forum de réflexion et de concertation - Appui à la politique de Décentralisation - Représentation des Districts et Départements auprès des pouvoirs publics au niveau national, africain et international 	<ul style="list-style-type: none"> - Institutionnel - Technique - Logistique - Intermédiation - Matériel 	<ul style="list-style-type: none"> - Information - Formation - Appui - conseil - Assistance - Base de données 	Secrétariat de l'ADDCI	- Etre membre de l'ADDCI
AGEF (Agence de Gestion Foncière)	Cocody, II Plateaux les Vallons, Rue J 95	BP V 186 Abidjan Tél : 22 40 97 00 22 40 97 01 Fax : 22 40 61 83	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution et aménagement des réserves foncières - Gestion, suivi et Contrôle administratif, financier des actes visant à l'aménagement foncier de ces réserves - Activités et opérations industrielles, commerciales ou immobilières en Côte d'Ivoire et à l'étranger 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique - Intermédiation - Facilitation de l'obtention des titres de propriété sur les terrains urbains 	<ul style="list-style-type: none"> - Purge des droits coutumiers des propriétaires terriens - Sécurisation des transactions foncières - Mise à disposition de terrains viabilisés dont la propriété foncière est garantie - Spéculation foncière - Promotion de l'habitat - Aménagement ou viabilisation des réserves constituées par voie de convention de concession d'aménagement 	Direction Générale	Contacteur l'AGEF
AGEROUTE (Agence de Gestion des Routes)	Plateau, Imm. AGEROUTE, Avenue Terrasson Fougères, face au Conseil Economique et Social	08 BP 2604 Abidjan 08 Tél : 20 25 10 00 20 25 10 02 Fax : 20 25 10 23 20 32 28 95 E-mail : ageroute@afnet.net	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution et gestion de banque de données routières - Projets d'aménagement et d'entretien routier - Recherche routière 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition de données - Mise à disposition d'experts - Appui à la réalisation d'études et de projets routiers - Appui à la passation de marchés - Appui à la supervision des travaux - Surveillance de réseau 	Direction Générale	Elaboration, validation et signature de conventions d'appui à la maîtrise d'ouvrage

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
AGETU (Agence des Transports Urbains)	Williamsville, route du zoo	17 BP 1162 Abidjan 17 Tél : 20 30 41 37 / 38 Fax : 20 30 41 39 E-mail : info@agetu-ci.com Site Web : www.agetu-ci.com	- Organisation, Coordination et Contrôle des services de transport public urbain	- Technique - Base de données - Lutte contre la pollution atmosphérique générée par les transports motorisés	- Inscription au registre des transports - Autorisation de transport - Organisation de service de transport urbain - Etudes de projets de transport public urbain - Elaboration de dossiers d'appel d'offres - Promotion de nouveaux modes de transport en commun	Direction Générale	Contacteur l'AGETU
AICF (Agence Ivoirienne de Coopération Francophone)	Cocody, II Plateaux, Rue des Jardins Allée J 88 4 ^{ème} Duplex	28 BP 44 Abidjan 28 Tél : 22 40 59 60 Fax : 22 41 37 21 E-mail: aicf@comete.ci	- Culture - Développement durable - Formation	- Technique - Intermédiation	- Dons (OIF) - Assistance technique - Gadgets	- Direction Générale (DG) - Direction de l'Administratio n et des Finances (DAF) - Direction de la Coordination des Opérations (DCO) - Direction des Relations Extérieures (DRE)	Présentation de projet

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
AISA (Association Ivoirienne des Sciences Agronomiques)	Yopougon Banco Nord	20 BP 703 Abidjan 20 Tél : 23 45 75 02 Fax : 23 45 67 71 E-mail : aisa.secretariat@yahoo.fr Site Web: www.ci.refer.org/aisa	<ul style="list-style-type: none"> - Agronomie, Agro-économie - Environnement - Protection des végétaux - Technologie - Amélioration des plantes - Pêche et Aquaculture - Sciences des sols - Zootechnie 	<ul style="list-style-type: none"> - Scientifique - Technique - Matériel 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation - Conseil - Evaluation - Base de données - Edition et Diffusion - Support de vulgarisation et promotion - Montage de projets - Recherche de financements 	<ul style="list-style-type: none"> - Présidence de l'AISA - Secrétariat Administratif 	A définir selon le cas
ANADER (Agence Nationale d'Appui au Développement Rural)	Bvd de la Paix, entrée CARENA près garage Présidentiel	BP V 183 Abidjan Tél : 20 21 00 79 20 21 16 88 Fax : 20 21 10 58	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au monde rural 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique - intermédiation 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui au développement Local (Approche participative et différents diagnostics globaux participatifs) - Elaboration de plans de développement locaux - Formation et encadrement du monde rural - Etude de projet spécifique - Aménagements ruraux - Genre et Développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale - Division d'Appui au Développement Local ettiena@yahoo.fr	<ul style="list-style-type: none"> - Contrat de prestation de service - Appui au monde rural

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
APEX-CI (Association pour la Promotion des Exportations de Côte d'Ivoire)	Immeuble CCIA, Abidjan-Plateau 3 ^{me} Etage	01 BP 3485 Abidjan 01 Tél : 20 30 25 30 Fax : 20 21 75 76	<ul style="list-style-type: none"> - Conseil à l'export - Fourniture d'informations commerciales - Assistance aux entreprises à potentiel export - Conseil et lobby - Intermédiation et facilitation commerciale - Promotion des produits made in Côte d'Ivoire - Promotion collective 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique - Intermédiation - Promotion de l'image-pays - Promotion des entreprises 	- Dons en contrepartie (le FADEX n'est pas opérationnel, il pourrait l'être dès la reprise des relations entre l'Etat de Côte d'Ivoire et la Banque Mondiale)	Contacteur l'APEX-CI	Contacteur l'APEX-CI
BNETD (Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement)	Cocody, Bd Hassan II	04 BP 945 Abidjan 04 Tél : 22 48 34 00 22 48 35 00 22 48 36 00 Fax : 22 44 56 66 E-mail: communication@bnetd.ci Site Web: www.bnetd.ci	<ul style="list-style-type: none"> - Infrastructures - Transport - Equipements publics - Agriculture - Cartographie, Télédétection et Géodésie - Aménagement Rural - Formation - Passation de Marchés - Environnement - Industrie, Energie, Mines - Ingénierie Financière - Informatique - Aménagement du Territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique (Contrôle d'études, maîtrise d'œuvre) - Intermédiation 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation - Appui – conseil - Envoi d'experts - Etudes de dossiers - Conception et suivi de projets - Base de données - Pilotage de projets - Réalisation d'étude - Production 	<ul style="list-style-type: none"> - Direction Générale - DAUDL - MACOM 	<ul style="list-style-type: none"> - Contacter le BNETD - Convention Contrat

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
Cabinet d'Appui au Développement local	Abidjan II Plateaux, Boulevard Latrille	06 BP 981 Abidjan 06 Tél : 07 07 55 20 Fax : 21 37 16 27 E-mail : cadlci@yahoo.fr	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes situationnelles et monographiques - Micro-planification et programmation des activités - Assistance juridique - Appui à l'exécution des projets - Suivi-évaluation contrôle - Encadrement et maintenance - Mobilisation de ressources - Renforcement des capacités - Assistance informatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique (Contrôle d'études, maîtrise d'œuvre) - Intermédiation 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation - Appui-conseil - Envoi d'experts - Etudes de dossiers - Conception et suivi de projets - Base de données - Pilotage de projets 	Direction Générale	<p>Contacteur le CADL</p> <p>Convention</p> <p>Contrat</p>
CEDEX-Afrique International (Cabinet d'Etudes pour le Développement et l'Expertise en Afrique)	Plateau, Avenue Jean Paul II, Immeuble CCIA, 7 ^{ème} étage, Porte 7	04 BP 2261 Abidjan 01 Tel : 20 33 52 30 Mail : cedex-afric@afnet.net	<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture - Industrie - Transport - Environnement - Télécommunication - Architecture - Génie civil - Génie Rural - Sociologie - Juridique - Finances et Comptabilité - Informatique 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui Technique - Réalisation d'études et suivi évaluation de projets de développement - Conseil - Intermédiation 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études économiques - Réalisation d'études de faisabilités - Elaboration et suivi évaluation de projets de développement - Formation Professionnelle - Intermédiation dans la recherche de financement 	<p>Département Etudes 20 33 52 30/ 07 76 97 42</p> <p>Département Formation 07 47 49 63</p>	Contacteur CEDEX-Afrique

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
CEPICI (Centre d'Etude et de Promotion des Investissements en Côte d'Ivoire)	Rue Booker Washington, Cocody	Tél : 22 44 45 35 22 44 28 38 20 21 40 70 20 21 40 74 Fax : 22 44 28 22 20 21 40 71 E-mail: cepici@aviso.ci Site Web: www.cepici.net	- Promotion et Facilitation des investissements privés nationaux et étrangers dans tous les secteurs de l'activité économique	- Technique	- Promotion de l'investissement - Accueil, assistance et orientation des investisseurs ivoiriens et étrangers - Informations sur les milieux d'affaires, les structures de financement et fonds d'investissements nationaux et étrangers - Appui aux entreprises - Intermédiation - Accompagnement	Contacteur le CEPICI	Contacteur le CEPICI
Chambre d'Agriculture de Côte d'Ivoire (CACI)	Plateau, Avenue Lamblin	01 BP 1291 Abidjan 01 Tél : 20 32 92 12 20 33 30 00 Fax : 20 32 92 20	- Agriculture - Pêche - Exploitation forestière	- Technique	- Contribution à la définition des politiques et programmes de développement rural - Appui et renforcement des capacités nécessaires aux agriculteurs et organisations professionnelles pour assurer leur propre développement	Contacteur la Chambre d'Agriculture	Contacteur la Chambre d'Agriculture

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI)	Plateau, Avenue Joseph Anoma	01 BP 1399 Abidjan 01 Tél : 20 33 16 00 Fax : 20 32 35 42 20 33 14 14 E-mail : mail@cci-ci.org Site Web: www.chamco-ci.org	- Formation - Appui aux entreprises - Représentation - Gestion d'équipements d'intérêt collectif - Règlement de litiges entre opérateurs économiques	- Technique - Intermédiation - Arbitrage	- Conseil - Accompagnement - Formation - Technique (Infrastructures d'intérêt collectif) - Interpellation	- Direction Générale Tél : 20 33 16 00 - CACI (Cours d'Arbitrage) Tel : 20 30 97 29	Contacteur la Chambre de Commerce et d'Industrie
Chambre Nationale des Métiers de Côte d'Ivoire (CNMCI)	Cocody, II Plateaux les Vallons, Rue J 97	01 BP 8613 Abidjan 01 Tél : 22 41 47 35 Fax : 22 41 41 40	- Encadrement du secteur de l'artisanat et des entreprises de métiers	- Technique - Intermédiation - Arbitrage	- Appui conseil - Assistance - Recherche de financements pour le secteur artisanal - Partenariat - Encadrement	Contacteur la Chambre de Métiers	Contacteur la Chambre de Métiers
CIE (Compagnie Ivoirienne d'Electricité)	Avenue Christiani Abidjan-Treichville	01 BP 6923 Abidjan 01 Tél : 21 23 33 00 Fax : 21 23 35 88 Site Web: www.cie.ci	- Production, transport et distribution de l'électricité	- Technique - Logistique - Matériel - Financier	- Dons - Recherche de financement - Formation - Etude et maîtrise d'œuvre	La Direction Générale	Contacteur la CIE

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
CNRA (Centre National de Recherche Agronomique)	Bimbresso, Route de Dabou	01 BP 1536 Abidjan 01 Tél : 23 45 41 76 Fax : 23 47 21 22	- Agronomie - Défense des cultures - Elaboration et évaluation de projets	- Technique	- Appui-Conseil - Encadrement - Recherche-Développement	CNRA / DPRAD	Signature de convention
Côte d'Ivoire Telecom	Siège imm. Le DJEKANOU, Bd lagunaire, Plateau	17 BP 275 Abidjan 17 Tél : 20 34 48 05 21 23 90 77 Fax: 20 21 28 28 Site Web : www.citelecom.ci	Téléphonie fixe	- Technique	- Sponsoring - Social - Culturel	Département marketing et commercial (DMC)	Etre une collectivité reconnue
Côte d'Ivoire Tourisme	Plateau, place de la République ; Imm. EECI	01 BP 8538 Abidjan 01 Tél : 20 25 16 00 Fax : 20 32 03 88	- Tourisme - Hôtellerie - Restauration - Artisanat - Culture	- Financier - Technique - Conseil et Assistance	- Dons - Subventions	- Sous Direction des Affaires Administratives et Financières - Sous Direction de la Promotion ivoirienne	Projet à caractère touristique
DGDDL (Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local / Ministère de l'Intérieur)	Plateau, Imm. Pérignon	BP Abidjan Tél : 20 22 35 76 Fax : 20 22 35 76	- Décentralisation - Développement Local	- Institutionnel - Technique - Matériel - Financier	- Subventions - Dons - Prêts - Appui-conseil - Assistance - Formation	Direction Générale	- Collectivités territoriales

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
DGDER (Direction Générale du Développement de l'Economie Régionale / Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement)	Abidjan, Plateau Immeuble Alpha 2000, 10 ^{ème} Etage	Tél. : 20 25 88 73 20 25 88 79 Fax : 20 25 88 73 20 25 88 75	- Aménagement du territoire - Plans locaux de développement	- Financier - Technique - Institutionnel	- Suivi des politiques de développement régional, - Recherche de ressources et moyens de financement	Contacteur la DGDER	Contacteur la DGDER
FI-PME (Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises)	Marcory, Quartier Résidentiel	01 BP 3067 Abidjan 01 Tél : 21 75 85 75 Fax : 21 75 85 77 E-mail : fipme05@yahoo.fr	- Représentation - Interpellation - Appui aux PME/PMI	- Institutionnel - Technique - Financier	- Assistance-conseil - Partenariat - Appui au développement et à la performance des PME/PMI	Contacteur la FIPME	Contacteur la FIPME
MIE (Mutuelle des Ivoiriens de l'Etranger)	Abidjan Plateau avenue Delafosse face à la BCEAO Bat 1, 1 ^{er} étage	20 BP 1620 Abidjan 20 Tél : 20 21 38 91 07 47 66 89 site web : www.mie-ci.net Email : lamicabidjan@yahoo.fr	- Financement de projets - Suivi de projets - Epargne et Crédit - Recherche de partenariat	- Technique - Logistique - Financière	- Recherche et mise en partenariat - Mobilisation de l'épargne - Recherche de marché à l'étranger - Organisation et mobilisation de la diaspora pour le financement de projets de développement des collectivités locales	Service commercial	Adhérer à la MIE

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
SODECI (Société de Distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire)	Avenue Christiani Abidjan-Treichville	01 BP 1959 Abidjan 01 Tél : 21 23 30 00 Fax : 21 24 20 33 Site Web : www.sodeci.ci	- Production, transport et distribution d'eau et assainissement	- Technique - Logistique - Matériel - Financier	- Pas d'aide particulière	SGCR (Sous - Direction Gestion Clientèle Regroupée)	- S'adresser au Ministère de tutelle qui saisira la SODECI - Adresser un courrier à la SODECI qui étudie la faisabilité du projet
SODEFOR (Société de Développement des Forêts)	Bd Mitterrand, Cocody	01 BP 3770 Abidjan 01 Tél : 22 48 30 00 22 44 46 16 Fax : 22 44 99 07 22 44 02 40 Site Web : www.sodefor.ci E-mail: info@sodefor.ci	- Reboisement - Aménagements des Forêts (délimitation, cartographie, inventaires (flore et faune), rédaction de plans d'aménagement et de gestion, travaux sylvicoles)	- Technique	- Formation - Conseil - Fourniture de plants - Etudes de faisabilité dans le domaine du reboisement et de l'aménagement des forêts - Mise à disposition de bases de données	Contacter la SODEFOR	Contacter la SODEFOR
SODEMI (Société pour le Développement Minier en Côte d'Ivoire)	Cocody, 31 Bd des Martyrs	01 BP 2816 Abidjan 01 Tél : 22 44 29 94 Fax : 22 44 08 21 E-mail : info@sodemi.net Site Web : www.sodemi.com	- Mines	- Technique - Logistique	- Facturation à bas prix - Recherche de partenaires - Appui-conseil - Appui à l'élaboration de base de données sur les collectivités - Mise à disposition d'experts - Mise en place de système d'exploitation de certains minerais à l'échelle d'une collectivité ou d'un ensemble de collectivités avec l'encadrement de la SODEMI	Communication et RE	Contacter la SODEMI

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
SOPIE (Société d'Opération Ivoirienne d'Electricité)	Imm. de la République (Imm. EECI) Plateau	01 BP 8529 Abidjan 01 Tél : 22 52 76 00 Fax : 22 42 79 79 E-mail : sopie@sopie.ci Site Web: www.sopie.ci	Electricité	- Technique	<ul style="list-style-type: none"> - Appui-conseil - Maîtrise d'oeuvre (études techniques et contrôle de réalisation de travaux) - Elaboration de plans directeurs d'électrification - Formation - Base de données 	DBU (Direction de la Business Unit) Tel : 20 20 60 39 (M. YAO Bi)	Contacteur la SOPIE

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
SOTRA (Société des Transports Abidjanais)	SOTRA Mère Vridi, zone portuaire, rue des pêcheurs	01 BP 2009 Abidjan 01 Tél : 21 75 71 00 Fax : 21 25 97 21 Site Web : www.sotra-ci.com	- Exploitation et gestion de réseaux de transport urbain et interurbain	- Technique - Logistique	- Assistance technique pour la création, l'exploitation et la gestion de réseaux de transport urbain et interurbain	Direction Générale	Contacteur la Direction Générale de la SOTRA
	SOTRA Industrie Koumassi Zone Industrielle Zoé Bruno	10 BP 3 515 Abidjan 10 Tél : 21 36 28 90 21 36 28 70 Fax : 21 36 21 35	- Construction et montage de bus, d'autocars et de bateaux bus - Rénovation de la carrosserie et des organes de bus, d'autocars et de bateaux bus - Réparation et entretien de véhicules particuliers	- Technique	- Entretien et réparation de véhicules - Assistance technique à la mise en place d'infrastructures d'entretien et de réparation de véhicules	Direction SOTRA Industrie	Contacteur la Direction Générale de la SOTRA
	SOTRA Tourisme Plateau, Gare Sud SOTRA	01 BP 2009 Abidjan 01 Tél : 21 21 21 95 21 21 21 96 Fax : 21 21 21 99	- Emission de billets d'avion - Organisation de voyages - Organisation de circuits touristiques - Location de cars, bus et bateaux bus	- Technique	- Assistance à l'organisation des activités touristiques ou de voyages	Direction SOTRA Tourisme	Contacteur la Direction Générale de la SOTRA
	Institut SOTRA Yopougon Andokoi Zone Industrielle	01 BP 2009 Abidjan 01 Tél : 23 53 72 60 Fax : 23 46 73 79	- Conseil et assistance techniques dans la création, l'exploitation et la gestion des réseaux de transport - Formation aux métiers de transport - Formation dans les filières tertiaires	- Technique	- Sélection du personnel - Formation - Assistance technique	Direction Institut SOTRA	Contacteur la Direction Générale de la SOTRA

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
UNACOOPEC -CI (Union Nationale des Coopératives d'Épargne et de Crédit de Côte d'Ivoire)	II Plateau Vallon Immeuble Frake	BP Abidjan 04 BP 47 Abj Tél : 22 40 49 99 Fax : 22 40 49 90 Site Web: www E-mail : coopecinfo@unacoopec.ci	<ul style="list-style-type: none"> - Micro-finance - Prêt - Financement de projets - Ouverture de Comptes - Transfert national et international d'argent - Prêt scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de ligne de crédit pour financement - Etude de montage de projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Prêts - Dons (Sponsoring) 	Service Marketing & Communication Sale Sylvain Direction du réseau M. Kouadio Martin 01 67 14 10 22 40 49 53	<ul style="list-style-type: none"> - Garantie de crédit à la Coopec - Dépôt légal de revenu - Type de projet
UVICOCI (Union des Villes et Communes de Côte d'Ivoire)	Plateau, Avenue Lamblin	01 BP 6534 Abidjan 01 Tél : 20 31 71 34 20 32 81 56 21 21 64 40 Fax : 20 31 26 73	<ul style="list-style-type: none"> - Réglementation des collectivités 	<ul style="list-style-type: none"> - Institutionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Administrative - Conseil - Assistance 	Secrétariat Permanent	Etre membre ou partenaire

> DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE REGIONALE (DGDER)

Elle a pour missions :

- la structuration et la régulation de l'espace économique national et régional ;
- l'appui à la mise en valeur des potentialités économiques, sociales, culturelles et Institutionnelles pour un développement régional équilibré ;
- la conception, la préparation des orientations nationales, et la coordination des actions en matière de développement et d'aménagement du territoire ;
- l'élaboration de la politique d'aménagement du territoire, en relation avec les services des Ministères techniques et des Collectivités Territoriales, dans le respect de leur libre administration et des principes de la décentralisation, ainsi que d'autres acteurs, notamment le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les partenaires au développement ;
- la planification, la programmation et la mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire et de la régionalisation, à travers notamment les fonds dédiés à l'appui à l'aménagement du territoire ;
- la participation à la recherche des ressources et les moyens nécessaires au financement des actions de développement régional et d'aménagement du territoire ;
- l'élaboration d'outils adaptés à la mise en œuvre des actions d'aménagement du territoire et de régionalisation ;
- la coordination et le suivi des politiques sectorielles de développement régional ;
- la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et actions de développement communautaire.

> AGENCE IVOIRIENNE DE COOPERATION FRANCOPHONE (AICF)

L'Agence Ivoirienne de Coopération Francophone (AICF) est un établissement Public à caractère Administratif (EPA), placé sous la tutelle administrative du Ministère de la Culture et de la Francophonie et sous la tutelle Financière du Ministère de l'Economie et des Finances. Créée par décret n° 2002-171 du 20 Mars 2002, elle traduit la volonté du Chef de l'Etat de passer d'une gestion institutionnelle de la Francophonie à une gestion opérationnelle ; l'objet étant

d'assurer une meilleure visibilité et lisibilité de la coopération francophone et son impact en termes de promotion du français, des langues partenaires, de la diversité culturelle et du développement durable et de mettre en œuvre une politique nationale cohérente et efficiente de la Francophonie.

Les principales missions assignées à l'Agence sont :

- Coordonner au plan national les activités relevant de la Francophonie ;
- Promouvoir les activités de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
- Constituer et promouvoir une documentation sur la Francophonie ;
- Assurer l'encadrement des opérateurs nationaux ;
- Servir d'interface entre les organismes Francophones de développement et les promoteurs des projets nationaux ;
- Concevoir et exécuter des programmes de formation.

Les activités de l'AICF :

- Célébration de la Journée Internationale de la Francophonie, tous les 20 mars de chaque année et des journées de la Francophonie autour de cette date avec comme activité phare le dîner gala de la Francophonie ;
- Ateliers, séminaires sur les thèmes que développe la Francophonie : démocratie, maîtrise de l'énergie, gestion de l'environnement, la diversité culturelle, les logiciels libres, les centres de lecture et d'animation culturelle etc. ;
- Etablissement de partenariats et protocole d'accord ;
- Préparation de la présence de la Côte d'Ivoire aux instances de la Francophonie ;
- Rencontres ou communiqués pour information du grand public sur les programmes et actions de la Francophonie, notamment sur les appels à proposition de projets, à candidatures, à la Formation, à la Fonction Publique Internationale, etc.
- Missions de suivi et évaluation des projets et programmes de la Francophonie sur le terrain ;
- Participation à l'organisation du recrutement des auditeurs de l'USA ;
- Mise en œuvre des programmes de l'OIF, de ses opérateurs et structures subsidiaires ;

- Formation des Responsables des ONG, Associations des Jeunes, de Femmes et de tous les autres acteurs intervenant dans le domaine de la Francophonie ;
- Gestion d'un PAJE (Point d'Accès des Jeunes aux Inforoutes).

> LES SERVICES À OFFRIR AUX COLLECTIVITÉS LOCALES

■ Le Programme Spécial de Développement (PSD)

Ce programme de la Francophonie est axé sur le développement. Il fonctionne par appel à candidature de projets pour financement. Le PSD privilégie les opérations à caractère communautaire et est axé sur les thèmes suivants :

- Accès à l'eau ;
- Valorisation de ressources et productions locales ;
- Renforcement des capacités des bénéficiaires et des promoteurs locaux ;
- Contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans de développement local.

■ Les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC)

Ce programme développé par la Francophonie concerne la lecture publique et les activités d'animation culturelle en milieu rural (communes de 5000 à 2000 habitants). Ils sont équipés en livres, en supports audiovisuels, (écran géant, caméra, caméscope antennes paraboliques etc.), en outils informatiques connectés à Internet et en jeux de société. Ce sont des lieux de formation, d'information et de divertissement au service des populations locales.

■ Maisons Francophones des Savoirs

Les maisons Francophones des savoirs sont des centres de formation tournés vers la promotion des technologies d'information. Ils sont équipés de salles multimédias, de centre de Documentation et d'information, de bibliothèques, d'écran géant de télévision (maison TV5). Ces centres offrent des formations à

l'outil informatique en direction des populations locales et de prestations de services divers (photocopie, location d'appareils) et constituent des lieux de divertissement dans les grandes zones urbaines.

Les appels à candidature

Ces appels offrent des séminaires de formation, des bourses postuniversitaires de la Francophonie et des postes de formation à la Fonction Publique Internationale.

Développement de partenariat avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)

Dans le cadre du développement des grandes villes des pays membres de la Francophonie, une Association des Maires Francophones a été créée. Les Maires ou Gouverneurs d'Abidjan, de Bouaké, de Yamoussoukro sont membres. Par le biais de cette association, les maires obtiennent le financement de grands projets de développement.

Organisation des prix d'excellence à travers les CLAC et Maisons francophones des savoirs

Ces prix d'excellence ont pour objectif de récompenser et d'encourager les meilleurs usagers de ces centres de développement communautaire.

> SOCIÉTÉ DES TRANSPORTS ABIDJANAIS (SOTRA)

Créée le 16 décembre 1960, la Société des Transports Abidjanais (SOTRA) est une Société d'Economie Mixte au capital de 3 Milliards de F CFA détenu à hauteur de 59,63% par l'Etat de Côte d'Ivoire, 39,80% par IRISBUS et 0,57% par la Mairie d'Abidjan. Elle est placée sous la tutelle technique du Ministère des Transports et sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances. Le fonctionnement de la SOTRA se fonde sur une convention de concession qui la lie à l'Etat de Côte d'Ivoire.

Depuis le 02 janvier 2008, la SOTRA est érigée en un grand Groupe : **SOTRA Mère, Institut SOTRA, SOTRA Industrie, SOTRA Tourisme.** Il s'agit de services non prévus dans le cadre de la Convention de Concession et spécifiquement créés par la SOTRA à ses risques et périls, afin de répondre à la demande d'autres segments de marché. Les tarifs de ces services sont fixés selon le marché par la SOTRA, et sont pour l'essentiel destinés à couvrir les coûts de production avec des marges bénéficiaires relativement conséquentes. Ces services comprennent :

■ Missions et activités de la SOTRA Mère

Conformément à la convention de concession, la SOTRA a pour mission l'exploitation, dans les meilleures conditions de confort, de sécurité et de régularité, d'un service public de transport de personnes sur route et sur lagune dans les limites de la Ville d'Abidjan. La SOTRA est à ce titre un puissant moyen de lutte contre la pauvreté et un important facteur de cohésion sociale. Les activités de la SOTRA comprennent : Les services concédés et Les services non concédés

■ Les services concédés

Il s'agit principalement de services à caractère social, dont les tarifs sont fixés par l'Etat de Côte d'Ivoire, et ne peuvent être revus qu'après accord tacite entre l'Autorité concédante et le Concessionnaire. Les services concédés comprennent notamment :

- L'exploitation de lignes de transport par autobus
- L'exploitation de lignes par vedettes sur l'ensemble du plan d'eau lagunaire
- Les taxis-bagages destinés principalement au ravitaillement des marchés.

■ Les services non concédés

Il s'agit de services non prévus dans le cadre de la Convention de Concession et spécifiquement créés par la SOTRA à ses risques et périls, afin de répondre à la demande d'autres segments de marché. Les tarifs de ces services sont fixés selon le marché par la SOTRA, et sont pour l'essentiel destinés à couvrir les coûts de production avec des marges bénéficiaires relativement conséquentes. Ces services comprennent :

- Les Services Spéciaux de Ramassage (écoles, usines, entreprises, etc.) ;
- Les Services de Location et de Tourisme ;
- Les Services Express.

■ Services aux Collectivités Territoriales

Le GROUPE SOTRA est disposé à accompagner les collectivités territoriales à organiser des systèmes de transports fiables et viables (urbain et interurbain).

■ Missions et activités des filiales

Les filiales ont été créées dans le but de développer les activités connexes telles que la construction et le montage des bus et bateaux bus, la formation et l'activité touristique.

■ Mission SOTRA Industrie

SOTRA Industrie a pour mission :

- la construction et le montage de bus, d'autocars et de bateaux bus
- la rénovation de la carrosserie et des organes de bus, d'autocars et de bateaux bus
- la réparation et entretien de véhicules particuliers

■ Mission SOTRA Tourisme

SOTRA Tourisme a pour mission :

- l'émission de billets d'avion
- l'organisation de voyages
- l'organisation de circuits touristiques
- la location de cars, bus et bateaux bus

■ Mission Institut SOTRA

Institut SOTRA a pour mission :

- Conseil et assistance techniques dans la création, l'exploitation et la gestion des réseaux de transport
- la formation aux métiers de transport
- la formation dans les filières tertiaires

> CENTRE DE PROMOTION DES INVESTISSEMENTS EN CÔTE D'IVOIRE (CEPICI)

■ **Objet**

Mettre en oeuvre la politique de l'investissement du Gouvernement à travers des activités de promotion et de facilitation des investissements privés nationaux et étrangers dans tous les secteurs de l'activité économique. Il a été créé par décret n 93-774 du 20 septembre 1993 et est placé sous l'autorité et la tutelle du Premier Ministre. • Coordonner au plan national les activités relevant de la Francophonie ;

■ **Rôles et missions**

■ **La Maison de l'Investisseur**

A ce titre, le CEPICI est d'abord un centre d'accueil et d'information, chargé :

- d'accueillir, d'assister et d'orienter les investisseurs ivoiriens et étrangers
- la construction et le montage de bus, d'autocars et de bateaux bus
- d'entreprendre un vaste programme d'information des milieux d'affaires sur l'économie ivoirienne, l'environnement, les possibilités et les incitations concernant l'investissement en Côte d'Ivoire ;
- de mettre à la disposition des promoteurs des informations sur les structures de financement et fonds d'investissement nationaux et étrangers, ainsi que sur les technologies existantes.

Le CEPICI est ensuite un Guichet Unique de l'investissement, chargé :

- d'aider les entreprises dans l'accomplissement des formalités administratives relatives à leur création, modification et dissolution, etc.
- de centraliser et faciliter l'accomplissement des formalités relatives à l'octroi des avantages à l'investissement offerts par le Code des Investissements (Régime de déclaration et régime de l'agrément).
- d'aider les entreprises à obtenir des terrains industriels ou des espaces à usage professionnel,

- de rechercher constamment et de mettre en oeuvre les voies et moyens susceptibles d'alléger et de simplifier les contacts des investisseurs avec les différents administrations et services intéressés.

Le CEPICI joue également le rôle d'observatoire des investissements privés. A ce titre, il est chargé :

- d'assurer le suivi des entreprises agréées ou attestées par le CEPICI,
- d'identifier les problèmes qu'elles rencontrent sur le terrain et de proposer des solutions ;
- de vérifier sur le terrain la réalité des investissements déclarés par les promoteurs et la pertinence des avantages octroyés.

■ Le Principal Centre de Marketing et de Promotion du « Produit Côte d'Ivoire »

Dans une économie qui a besoin de se repositionner et de récupérer des marchés perdus, le CEPICI constitue un instrument privilégié du Gouvernement pour le marketing et la promotion du « produit Côte d'Ivoire ». Il est chargé à cette fin :

- d'identifier les opportunités d'investissements rentables dans les différents secteurs de l'économie ivoirienne, d'en tirer des projets et de centraliser les portefeuilles d'investissements sectoriels et régionaux.
- de favoriser la mise en relation d'affaires entre les promoteurs nationaux et les investisseurs étrangers,
- d'organiser des campagnes de communication mettant en exergue les atouts de la Côte d'Ivoire,
- d'organiser ou de coordonner l'organisation, le cas échéant en liaison avec les administrations et services concernés, les missions de prospection économique en direction de la Côte d'Ivoire en assurant un appui personnalisé aux délégations.

■ La plate-forme privilégiée de rencontre et de concertation entre le secteur public et le secteur privé

Le CEPICI est un lieu privilégié de rencontre, de concertation et d'échanges de vues. Il est chargé à ce titre, notamment à travers la Commission Nationale pour la Promotion des Investissements (COM-INVEST) qui regroupe en son sein des hauts fonctionnaires et plusieurs représentants du secteur privé :

- de proposer des mesures de simplification et d'amélioration des procédures administratives liées à l'investissement ;
- de veiller à la bonne application des dispositions du Code des Investissements en vue d'en souligner le caractère ouvert et de garantir la transparence, l'automaticité et la célérité dans l'octroi des avantages qui y sont contenus ;
- d'identifier toutes les autres contraintes et entraves à l'investissement et de proposer les voies et moyens d'y remédier ;
- d'offrir une possibilité de recours en régularisation en cas de non respect, par l'administration, de ses engagements vis-à-vis du déclarant ;

- de contribuer, grâce notamment à une liaison suffisante avec l'administration qui rend plus facile et plus efficace la préparation des dossiers et les prises de décision, à une amélioration constante de l'environnement infrastructurel, économique et social de l'investissement en Côte d'Ivoire.

■ Organisation

L'organisation du CEPICI s'articule autour :

- d'une Direction du Guichet Unique de l'Investissement
- d'une Direction de l'Accueil et de la Documentation
- d'une Direction des Opportunités d'Investissements
- d'une Direction de l'Identification et de la Recherche de l'Investisseur
- d'une Direction de la Recherche de Financement de l'Investissement
- d'une Direction de l'Assistance, du Suivi et des Etudes
- d'une Direction Financière
- d'une Direction de la Communication
- de la Commission Nationale pour Promotion des Investissements (COM-INVEST)
- des Bureaux de promotion de l'investissement à l'étranger.

■ Publications

■ Documents réalisés ou en cours de réalisation :

- La Côte d'Ivoire en bref
- Code des Investissements
- Code Minier
- Code du Travail
- Code des Télécommunications

- Coûts des Facteurs
- Formalités relatives à la vie de l'entreprise
- Guide de l'Investisseur

> MUTUELLE DES IVOIRIENS DE L'ETRANGER (MIE)

La Mutuelle des Ivoiriens de l'Etranger, est une entreprise privée de droit ivoirien agréée depuis le 03 février 2005 en qualité d'institution de micro finance sous le N°1.1.7/2005-01. Une principale mission guide ses actions : celle d'amener les ivoiriens de la diaspora et les populations ivoiriennes à participer effectivement au développement de la Côte d'Ivoire. Pour réussir cette mission, 3 grandes familles de produits ont été créées, ce sont :

- L'épargne et le crédit
- La réalisation et le suivi de projets
- L'immobilier



STRUCTURES DE FORMATION

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
AGEFOP (Agence de Gestion de la Formation Professionnelle)	Marcory Zone 4, Angle Rue Pierre & Marie Curie	01 BP 3771 Abidjan 01 Tél : 21 21 26 26	- Formation professionnelle qualifiante	- Technique	- Prospection et analyse des besoins de formation professionnelle, - Elaboration des projets de formations professionnelle, - Evaluation et mise en œuvre des projets de formation professionnelle	Contacteur l'AGEFOP	Se conformer aux critères définis par l'Agence
AGEPE (Agence d'Etude et de Promotion de l'Emploi)	Abidjan, Plateau	BP V 108 Abidjan Tél : 20 21 85 08 20 21 06 69	- Promotion de l'emploi	- Technique - Financier	- Appréciation du bassin d'emploi des régions à partir des structures de relais implantées; - Mise à la disposition des collectivités d'une expertise en matière de projets bancables ; - Enregistrement et recensement les demandes d'emploi	Contacteur l'AGEPE	Se conformer aux critères définis par l'Agence
FDFP (Fonds de Développement de la Formation Professionnelle)	Treichville, Maison de la Formation, Bd VGE	20 BP 1068 Abidjan 20 Tél : 21 75 05 05 Fax : 21 75 05 94 E-mail : info@fdfp.or.ci Site Web : www.fdfp.or.ci	Financement de formation (professionnelle et continue)	- Technique - Financier	- Financement (actions de formation continue destinées aux salariés des entreprises, études ayant trait à la planification générale de la formation professionnelle continue, actions de formation professionnelle initiale, études ayant trait à la planification générale de la formation professionnelle et technique) - Etudes de projets	Secrétariat Général	Se conformer aux critères définis par le Fonds

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
Université des Collectivités (UC)	BNETD / MACOM Cocody, Boulevard Hassan II	04 BP 945 Abidjan 04 Tél : 22 48 35 27 Fax : 22 48 53 10 E-mail : info@uc-ci.org universitedescollectivites@yahoo.fr Site Web: www.uc-ci.org	- Activités de formation - Sensibilisation - Etudes	- Technique	- Information et sensibilisation des acteurs locaux - Formation - Appui-conseil - Renforcement des capacités - Etudes et recherches appliquées au développement local - Suivi-évaluation - Outils, conseils	Coordination Tel : 22 48 35 27	Contacteur Université des Collectivités Partenariat Convention

> AGENCE DE GESTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (AGEFOP)

Après ce qu'il est convenu de nommer le miracle ivoirien, la Côte d'Ivoire a connu à partir des années 80, une crise économique sans précédent. Les conséquences sont lourdes à tous les niveaux et singulièrement au niveau du monde du travail qui connaît un taux de chômage recrudescant, mais aussi au niveau de l'école où les déperditions sont exponentielles. Dans l'enseignement général, on estime à 300 000 les jeunes qui sont déversés chaque année à la rue, du fait d'un système scolaire devenu élitiste et trop sélectif. Pendant plusieurs années, la tendance haussière de ce chiffre s'est affirmée, obligeant les dirigeants à répondre à la fois, au désœuvrement des jeunes et au chômage des populations actives.

C'est ainsi que l'AGEFOP a été créée en 1992, avec pour objectif d'offrir une alternative à toutes ces populations au chômage et surtout aux jeunes déscolarisés, en la rendant la formation professionnelle accessible à tous. En direction des jeunes déscolarisés, il s'agit de donner à chacun un métier en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Quant aux populations actives, l'objectif est le perfectionnement ou la reconversion professionnelle. Depuis 1992, l'AGEFOP travaille à la réalisation de cette mission qui passe par le développement de l'ingénierie de la formation professionnelle et par la mise en œuvre de projets importants, nationaux et / ou sectoriels.

■ Les missions de l'AGEFOP sont :

- Prospector et analyser les besoins de formation professionnelle ;
- Elaborer des projets de formation professionnelle en fonction des besoins exprimés ;
- Mettre en œuvre et évaluer les projets de formation professionnelle ;
- Gérer et coordonner, pendant leur phase de préparation et d'expérimentation, les projets nationaux qui lui sont confiés par l'Etat ;
- Elaborer et mettre en œuvre les plans de financement et de subventions relatifs aux projets de formation professionnelle.

A ce titre, l'Agence :

- Coordonne et supervise la mise en œuvre des projets nationaux ;
- Expérimente les métiers, filières et projets nouveaux en vue de leur cession après évaluation au domaine public ;
- Évalue et valide les projets de formation professionnelle qualifiante ;
- Suit l'évolution des métiers et propose au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, toutes les mesures d'ajustement des profils terminaux ;
- Entreprendre toutes études ou actions de perfectionnement utiles pour renforcer l'efficacité de l'action du Ministère de l'Éducation Nationale.

> AGENCE D'ETUDE ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI (AGEPE)

L'Agence d'Etude et de Promotion de l'Emploi s'est assigné l'objectif d'aider les collectivités territoriales à amorcer leur développement à travers l'insertion des jeunes dans le monde du travail. Ce ci à travers le FSE-THIMO qui est un fonds de soutien à l'emploi par des travaux à haute intensité de main d'œuvre. Ce fonds a été créé en 1994 à la faveur des fonds sociaux par le décret 94-217 du 20avril 1994. Le fonds de soutien à l'emploi a pour objet le financement de la prise en charge de certains coûts salariaux supportés par des entreprises ou organismes qui réalisent les travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre.

Il faut comprendre que les travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre concernent deux types d'activités. Il y a d'une part, les travaux de salubrité publique, entre autres le balayage des rues, le désherbage d'espaces, le nettoyage de caniveaux, les ramassages d'ordures, etc. Et d'autre part, les travaux de construction, de réhabilitation et d'entretien des infrastructures socio-économiques.

> UNIVERSITE DES COLLECTIVITES

L'Université des collectivités est à la fois un Mécanisme permanent de renforcement des capacités des acteurs locaux, une Plate forme de formation, d'échanges et de réflexion collective et une Réponse nationale pour réunir les moyens, les qualifications et les compétences pour asseoir le leadership des acteurs locaux et la gouvernance locale efficace.

Elle a pour objectif général d'Appuyer le changement socio-organisationnel des collectivités touchant les dimensions organisationnelle, technique, managériale et méthodologique. L'objectif spécifique est de Favoriser une amélioration significative et mesurée du patrimoine et des ressources, du cadre organisationnel, de l'expertise et de la productivité et de la qualité du service rendu.

Les missions essentielles sont :

- Information et sensibilisation des acteurs locaux.
- Formation et appui conseils pour le renforcement des capacités.
- Etudes et recherches appliquées sur le développement local.

L'Université des Collectivités réalise des activités de formation, de sensibilisation et fait des études par le biais d'ateliers, de séminaires, d'appui conseils, d'encadrement de recherches spécifiques, de stages clé en main et fait la formation de formateurs. Les cibles sont les Elus locaux, les Agents des collectivités territoriales, les ONG, Coopératives et Mutuelles de Développement, les Mouvements associatifs, la Société civile, etc. L'Université a mené un certain nombre d'activité, parmi lesquelles nous pouvons citer :

- Journées d'Echanges sur les Potentialités des Collectivités (JEPC)
- Tribune des Collectivités
- Initiatives locales de lutte contre le VIH / SIDA
- Forum des Collectivités
- Initiatives Culturelles des Collectivités

Le label qualité repose sur 3 principes essentiels :

- Encadrement par des structures expérimentées et compétentes;
- Pool de consultants sélectionnés parmi des professionnels issus d'organismes nationaux ou internationaux, sur la base de
- Sélection des thèmes en fonction des préoccupations des acteurs en charge des collectivités.

■ Les domaines de compétences de Université des Collectivités sont :

- Aménagement du territoire
- Planification du développement
- Urbanisme et habitat
- Voiries et réseaux divers
- Transport
- Santé, hygiène, publique et qualité
- Environnement et gestion des ressources naturelles
- Sécurité et protection civile
- Enseignement et formation professionnelle
- Actions sociales, culturelles et promotion humaine
- Sports et loisirs
- Promotion développement économique et de l'emploi
- Tourisme
- Communication
- Infrastructures
- Jeunesse, famille et enfance (genre et vulnérabilité)

■ Les partenaires de l'Université des Collectivités sont :

- Agence Ivoirienne pour la Promotion des Collectivités Territoriales (AIPCT)
- Secrétariat National à la Gouvernance et au Renforcement des Capacités (SNGRC)
- Programme de formation en Gestion de Politique Economique (GPE)
- Centre d'Education à Distance (CED)

- Institut International de la HISTADRUT
- Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)
- Programme de Développement Municipal (PDM).



STRUCTURES D'APPUI FINANCIER

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'aide	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
Afrique Emergences et Investissements	26, Résidence Bel Horizon II Plateaux Angré-Latrille, Cocody	20 BP 689 Abidjan 20 Tél : 22 50 40 54 / 07 55 79 55 Fax : 22 42 20 02 E-mail : fahan.bamba@aein-vestissements.com Site Web: www.aei-investissements.com	- Financement de Programmes de Micro projets (jeunes / femmes) - Structuration de levée de fonds en faveur des collectivités locales	- Distribution de Micro crédits - Encadrement de Micro entrepreneurs - Préparation de dossiers de demande de financement à l'attention de bailleurs de fonds privés internationaux et interface avec les bailleurs	- Mise en place de programmes de Micro crédits en faveur des femmes et des jeunes - Formation, encadrement des micro entrepreneurs - Contact et interface avec des bailleurs de fonds internationaux	- Direction Générale	Contacteur Afrique Emergence et Investissements
AISFD-CI (Association Interprofessionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de Côte d'Ivoire)	Cocody, II Plateaux les Vallons, Imm. Frake	22 BP 1354 Abidjan 22 Tél : 22 40 49 80 Fax : 22 40 49 90 E-mail : aisfd-ci@aisfd-ci.net Site Web: www.aisfd-ci.net	- Formation - Information - Coordination	- Technique	- Renforcement des capacités des IMF - Consolidation de l'environnement des IMF - Dissemination de l'information - Défense de l'intérêt de ses membres	- Direction Exécutive	Contacteur l'AISFD-CI
BNI (Banque Nationale d'Investissement)	Imm. SCLAM Av. Marchand, Plateau	01BP 670 Abidjan 01 Tél : 20 20 98 00 Fax : 20 21 35 78 E-mail : bni@bni-ci.net Site Web: www.bni.ci	- Banque - Conseils - BNI/FPCL : Financement des investissements communaux - BNI/FSE THIMO : Travaux de salubrité publique	- Financier - Conseil	- Prêts - Conseils - Services bancaires - Subventions	Direction de l'Exploitation Département des opérations sectorielles	Projet rentable Solvabilité de la commune Projet pris en compte par le budget

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'aide	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
La Caisse d'Epargne	Abidjan, Plateau Imm. SMGL 11, Av. J. Anoma	01 BP 6889 Abidjan 01 Tél : 20 25 43 00 Fax : 20 25 53 11 www.caissepargne.ci	- Banque - Finances - Collecte et mobilisation de l'épargne	- Technique - Matériel	- Dons - Sponsorings - Appui - conseil - Assistance - Formation - Sensibilisation à l'épargne	- DACM (Département Autonome de Communication et Marketing) Tel : 20 25 54 10	- Dépôt et analyse de dossiers - Possession ou ouverture d'un compte à LA CAISSE D'EPARGNE - Groupe légalement reconnu - Sollicitation 3 mois avant
FNS (Fonds National de Solidarité)	Cocody, II Plateaux Carrefour Duncan	17 BP 1171 Abidjan 17 Tél : 22 52 71 11 Fax : 22 52 71 05	Structure de garantie intervenant dans le financement des projets de jeunes	- Financier - Technique	- Appui à la conceptualisation des projets - Appui à la formation des jeunes promoteurs - Financement ou le refinancement des projets sous forme de garantie - Encadrement des projets	Contactez la Direction Générale du FNS	- Pour le financement des projets, se conformer aux critères définis par le Fonds en contactant la structure - Signature de convention de partenariat avec les structures spécialisées
Fondation MTN	12, Avenue Crosson Duplessis, Plateau	01 BP 3865 Abidjan 01 Tél : 20 31 63 16 Fax : 20 32 26 94 E-mail : fondationmtn@mtn.ci Site Web : www.mtn.ci	- Santé - Education - Développement communautaire	- Financier - Logistique - Matériel	- Subventions - Dons	Contactez la Fondation MTN	Se soumettre à la procédure de soumission des projets sélectionnés en fonction de critères d'évaluation


Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'aide	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
Fondation Orange Côte d'Ivoire Telecom	Imm.. « Le Quartz » Bd VGE – Zone 4	11 BP 202 Abidjan 11 Tél : 22 40 46 18 Fax : 21 23 90 06 Site Web : www.fondationocit.ci	<ul style="list-style-type: none"> - Santé (aide aux personnes atteintes d'autisme, de cécité ou de surdit�) - Education (lutte contre l'illettrisme et l'�ducation des filles) - Culture (pratique collective de la musique vocale) 	<ul style="list-style-type: none"> - Financier - Mat�riel 	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions - Dons 	Contacteur la Fondation	Contacteur la Fondation
PASI (Projet d'Appui au Secteur Informel)	Cocody, II Plateaux	01 BP 7682 Abidjan 01 T�l : 22 41 83 70 E-mail: Pasi@aviso.ci	<ul style="list-style-type: none"> - Financement d'activit�s du secteur informel (Artisanat, Activit�s de transformation, Commerce, Agriculture et �levage, Prestations de Services) - Epargne 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique - Financier 	<ul style="list-style-type: none"> - Acc�s au cr�dit aux op�rateurs exer�ant une activit� dans le secteur informel - Collecte et s�curisation de l'�pargne 		<ul style="list-style-type: none"> - Se conformer aux crit�res d�finis par le Projet

> FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE (FNS)

C'est le décret N° 2003-487 du 18 décembre 2003 tel que modifié par celui du 15 juillet 2004 (décret n° 2004-365) qui porte création, organisation et fonctionnement du Fonds National de Solidarité pour la Promotion d'Emplois Jeunes (FNS). La mission du FNS est de favoriser, en partenariat avec le système bancaire et financier national et international, l'accès au crédit de jeunes entrepreneurs et entreprises créatrices d'emplois jeunes. Le FNS est un fonds de garanti.

La finalité de l'action du FNS est de permettre au maximum de jeunes, exclus du système de financement classique, mais porteurs de projets prometteurs et disposant (ou ayant la capacité d'acquérir) de la capacité de les mener à bien, de disposer d'un système de financement adapté à leurs besoins et à leur profil.

De façon générale, l'action du FNS couvre deux volets : le financement du risque et le financement de la trésorerie. Tous les types de financement proposés par le FNS vont découler d'un arbitrage entre ces deux volets. Les financements du risque et de la trésorerie liés aux projets seront alors plus ou moins partagés entre le FNS et les institutions de financement partenaires. Le financement de la garantie consiste à prendre en charge le volet « risque » du financement en apportant à une institution bancaire ou financière, une garantie qui sécurise ledit financement. L'institution partenaire se charge donc d'apporter la trésorerie nécessaire au financement du projet. Le financement de la trésorerie consiste à prendre en charge le volet « trésorerie » du financement en apportant à une institution de financement, la trésorerie adaptée au financement envisagé. Cet apport se fait sous forme d'un prêt à l'institution concernée.



PROJETS ET PROGRAMMES

Structures	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'aide	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
AIMR/ PNGTER (Composante Appui à la Planification et à l'Investissement en Milieu Rural / Projet National de Gestion des Terroirs et d'Équipement Rural)	Cocody, II Plateaux, 7 ^{ème} Tranche Lot 3316, îlot 232	BP V 31 Abidjan Tél : 22 42 87 34 22 42 18 35 22 52 59 81	- Milieu rural - Nouvelles communes	<ul style="list-style-type: none"> - Structuration du milieu - Renforcement des capacités des communautés (planification, programmation, gestion des fonds, sélection des entreprises, suivi/contrôle des travaux) - Cofinancement des investissements communautaires - Intermédiation 	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention de l'État - cofinancement 	Cellule Centrale Tél : 22 42 18 35	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un PDL - Libération quote-part part populations en nature ou en espèce - projets sociaux : 5% et projets productifs : 10 % - éligibilité au fonds - implication des communautés bénéficiaires
MACOM (Mission d'Appui à la Conduite d'Opérations Municipales)	BNETD Cocody, Boulevard Hassan II	04 BP 945 Abidjan 04 Tél : 22 48 35 27 Fax : 22 48 53 10	- Appui-conseil aux collectivités - Appui à la tutelle	<ul style="list-style-type: none"> - Technique - Financier - Matériel - Intermédiation - Renforcement des capacités 	<ul style="list-style-type: none"> - Dons - Prêts - Subventions - Formation - Production d'outils de gestion des collectivités (guides, dossiers types, etc.) 	Contactez la MACOM	<ul style="list-style-type: none"> - Remplir les critères d'éligibilité selon les programmes - Contacter la MACOM pour informations complémentaires

> PROJET NATIONAL DE GESTION DES TERROIRS ET D'EQUIPEMENT RURAL (PNGTER)

Le Projet National de Gestion des Terroirs et d'Equipeement Rural (PNGTER) a été initié par le Gouvernement Ivoirien avec l'appui des Bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Agence Française de Développement, Fonds d'Aide et de Coopération). Il a été mis en vigueur en avril 1998. Projet multisectoriel intégré, le PNGTER s'inscrit dans le cadre de la politique de décentralisation et de développement participatif. Il vise à promouvoir la gestion rationnelle de l'espace rural et à améliorer de façon durable le cadre et les conditions de vie des populations rurales de la zone du Projet à travers :

- l'appui à la mise en œuvre d'une politique foncière destinée à sécuriser les droits des propriétaires fonciers, des exploitants agricoles, et à faciliter le règlement des litiges ;
- l'aménagement des terroirs villageois par le développement des investissements sociaux et productifs (activités génératrices de revenus) en tenant compte des potentialités locales ;
- la responsabilisation et la participation accrues des populations dans la planification, la programmation, la réalisation et la gestion des actions de développement.

1-1 Zones d'intervention

A l'origine, la composante AIMR devrait couvrir les treize départements d'intervention du PNGTER qui sont : Abengourou, Bangolo, Bouaké, Béoumi, Bondoukou, Dabakala, Daloa, Daoukro, Ferké, Korhogo, Odienné, Sakassou, Soubré.

Toutefois, du fait de la crise socio-politique que traverse le pays, les activités sont exercées uniquement dans les cinq départements sous contrôle gouvernemental, à savoir : Abengourou, Bondoukou, Daoukro, Daloa et Soubré.

A la faveur de la réactivation du portefeuille de la Banque Mondiale, il est prévu d'étendre les zones à trois autres départements : Korhogo, Bangolo et Béoumi.

1-2 Composantes

Le Projet est structuré en quatre (4) composantes :

- la composante "Appui à la Sécurisation Foncière Rurale" (ASFR) chargée de la mise en œuvre de la loi relative au foncier rural ; elle est exécutée par le

- Ministère de l'Agriculture (MINAGRI) à travers sa cellule de coordination MINAGRI/PNGTER ;
- la composante "Appui à la Planification et à l'Investissement en Milieu Rural " (APIMR) a pour objet d'appuyer les populations à réaliser le diagnostic de leur terroir, à identifier et à planifier les actions de développement dans un Plan de Développement Local (PDL) et à s'approprier la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage (passation des marchés, gestion des fonds, suivi et contrôle des travaux). Cette composante est placée sous la responsabilité du Ministère à charge du Plan.
 - la composante "Appui à la Décentralisation" (AD) a pour mission d'accompagner le processus de décentralisation. Elle est mise en œuvre par la Cellule Nationale de Coordination en relation avec le Ministère chargé de la Décentralisation qui devait progressivement s'en approprier.
 - la composante "Coordination Institutionnelle Technique et Financière" (CITF) assure la coordination technique et l'harmonisation des différentes composantes du Projet. Elle est exécutée par la Cellule Nationale de Coordination (CNC) rattachée au Cabinet du Premier Ministre, est placée sous la supervision d'un Comité de Pilotage présidé par le Cabinet du Premier Ministre.

II - Composante appui à la planification et à l'investissement en milieu rural (AMIPIR)

2-1 Objectifs

L'APIMR vise quatre (4) objectifs majeurs :

- L'appui à la structuration du milieu ;
- L'appui à l'élaboration du PDL ;
- L'octroi de subventions pour le financement des microprojets communautaires inscrits dans les plans de développement local (PDL) ;
- L'appui aux communautés rurales en matière de maîtrise d'ouvrage des investissements, notamment en ce qui concerne la passation des marchés au niveau local, la gestion des fonds destinés au financement des microprojets ainsi que le suivi et contrôle des réalisations.

2-2 Cadre institutionnel

Le Ministère chargé du Plan constitue l'ancrage institutionnel du volet APIMR.

dispose de démembrements qui sont les Cellules départementales placées sous la tutelle administrative des Directions Régionales dudit Ministère.

Au niveau inter composante, l'APIMR entretient des relations fonctionnelles avec les autres composantes. La coordination des interventions et des activités transversales est assurée par la Cellule Nationale de Coordination (CNC).

Pour assurer la cohérence des actions de terrain, un cadre de collaboration détermine pour chaque activité, les structures responsables et précise les rôles des divers intervenants.

2-3 Bénéficiaires

Le PNGTER cofinance des investissements collectifs de base. Les bénéficiaires sont des groupements communautaires jouissant d'un statut juridique ou reconnu par l'autorité coutumière. Il s'agit de :

- Villages ou groupes de villages membres d'un pays rural ou d'une Commune en milieu rural.
- Groupes formellement reconnus par l'autorité coutumière et/ou enregistrés auprès de la Sous-préfecture dont ils relèvent.
- Structures représentatives des collectivités villageoises agréées par l'administration.
- Associations à caractère social et productif ayant la caution de leur collectivité rurale d'appartenance (groupe de femmes ou de jeunes, etc).

2-4 Principes d'interventions

Les principes d'intervention sont :

- Eligibilité au fonds ;
- Cofinancement Etat-population ;
- Modulation du taux de participation des populations en fonction de la nature du microprojet (5% pour les microprojets sociaux et 10% pour les microprojets productifs) ;
- Transparence dans la sélection des entrepreneurs (appel d'offres) ;
- Cofinancement des microprojets communautaires issus d'un PDL et validé par le CSPA ;
- Gestion directe des ressources par les populations bénéficiaires.

2-5 Dispositif d'intervention

A l'échelon local, la composante s'appuie sur les organes communautaires suivants :

- Comités Départementaux de Pilotage (CDP) ;
- Comités Sous-Préfectoraux d'Agrément (CSPA) ;
- Conseils de Développement Local (CDL) ;
- Conseils Villageois de Développement (CVD) ;

- Les Commissions Locales de Passation des Marchés (CLPM) ;
- Les Comités de gestion des comptes CDL ;
- Les Comités de suivi des travaux et d'entretien des équipements et infrastructures.

2-6 Activités

- Appui à la structuration du milieu (CVD, CDL) ;
- Appui à l'élaboration des PDL ;
- Renforcement des capacités des organes communautaires de développement en matière de :
 - Planification et programmation ;
 - Passation des marchés communautaires ;
 - Gestion des fonds alloués au financement des microprojets communautaires ;
 - Suivi et contrôle des réalisations.
- Financement des microprojets communautaires
 - Mobilisation des fonds de la Banque Mondiale ;
 - Appui à la mobilisation de la part contributive des populations ;
 - Financement des besoins d'investissement contenus dans les PDL.
- Supervision des travaux en liaison avec les représentants des populations bénéficiaires
 - Suivi et contrôle des travaux
- Intermédiation pour la gestion et la mise en service des réalisations.

2-7 Principaux résultats

- 224 Comités Villageois de Développement mis en place (CVD);
- 45 Conseils de Développement Local mis en place (CDL);
- 63 Plans de Développement Local (PDL) élaborés comprenant 841 microprojets communautaires ;
- 50 microprojets en cours d'exécution pour un montant total de 693 millions F CFA (657 millions F CFA imputables à la Banque Mondiale et 36 millions F CFA de contribution des populations bénéficiaires) ; 43 microprojets en cours d'exécution pour un coût global de 634 millions F CFA (600 millions F

CFA financés par le FISDES et 34 millions F CFA de participation des populations bénéficiaires).

> MISSION D'APPUI A LA CONDUITE D'OPERATIONS MUNICIPALES (MACOM)

Le Projet d'Appui à la conduite d'Opérations Municipales initié par l'Etat ivoirien pour appuyer sa politique de décentralisation entreprise dès les années 80. L'objectif est d'améliorer la capacité de gestion financière et technique des collectivités. Le financement est de 27 milliards de FCFA dont 80% provenant des bailleurs de fonds.

■ Objectif du projet :

Renforcer les compétences des communes dans les domaines spécifiques aux investissements de fonction locale et la gestion des ressources

■ Date du projet :

L'accord de crédit a été signé le 12 mai 1995. La mise en œuvre du projet a démarré le 27 septembre 1995 et le projet s'est achevé le 30 juin 2004.

■ Au chapitre des activités du PACOM, on retient :

■ **Travaux urbains** : pour réduire le déficit en équipements et infrastructures des collectivités territoriales, et servir de cadre de travaux pratiques pour un meilleur apprentissage des procédures de maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre des investissements locaux (opérations).

Ce volet comprend :

- la mise à disposition de subventions pour la réalisation d'Investissements Locaux;
- l'accès au Fonds de Prêts aux Collectivités Locales (FPCL) ;

La mise en œuvre s'est faite à travers :

- la Programmation des opérations avec la signature d'un contrat d'opérations
- la Réalisation des projets en s'appuyant sur un bureau d'étude pour élaborer les études techniques, suivre et contrôler les travaux.

■ **Renforcement des capacités** : pour faciliter les actions de formation des responsables des collectivités locales et à améliorer l'état des finances locales.

- le renforcement des capacités des élus et du personnel des collectivités locales;
- le renforcement institutionnel de la DGDDL, DGI, DCPD, l'U.VI.CO.CI et l'ADDCI;
- la réforme de la fiscalité locale;
- l'Appui au Secteur Informel.

■ **Les organes du PACOM sont :**

- le Comité de coordination et de gestion (CCG),
- le Secrétariat technique du CCG assuré par la MACOM

■ **Le Comité de Coordination et de Gestion est chargé de coordonner, orienter et contrôler la mise en œuvre des différents Programmes du PACOM. Il comprend :**

- un représentant du Ministre de l'Intérieur, Président ;
- un représentant du Ministre de la Construction et de l'Urbanisme ;
- un représentant du Ministre chargé de l'Economie, des Finances et du Plan ;
- le Directeur Général de la Décentralisation et du Développement Local ;
- le Directeur Général du BNETD ;
- le Directeur des Marchés Publics ;
- le Directeur des Investissements Publics ;

- le Directeur de la Banque Nationale d'Investissement;
- trois membres de l'U.VI.CO.CI.

L'organisation de la MACOM

- 1 Chef de projet
- 1 Administrateur gestionnaire
- 1 Superviseur technique
- 1 Gestionnaire des marchés
- 1 Chargée de communication
- 1 Comptable
- Chargé de suivi de la base de données (reporting)
- Chargé des décaissements
- Chefs de missions régionales
- Coordonnateur du Programme d'Amélioration des Quartiers Sous-Equipés.

Les résultats enregistrés par le PACOM sont :

- Niveau de décaissement de 25,96 milliards (95,27%)
- intervention dans 131 communes sur 197 au total
- Financement de 459 sous projets multisectoriels d'un montant de 19,5 milliards
- Réalisation d'un programme spécifique d'équipement (hôtel de ville, décharge et tracteur) dans les 61 nouvelles communes
- Participation de 140 entreprises et de 23 sociétés
- Appui à la mise en place de bureaux d'études techniques et opérateurs sociaux
- Augmentation des ressources des communes par la mise en place des cadastres fiscaux dans 19 communes (plus de 100% d'augmentation d'émission d'impôts)

- Financement de micro projets vers 4000 opérateurs en raison de 3,5 milliards

Les Principaux partenaires sont:

- Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
- Direction Générale des Impôts,
- Direction de la Comptabilité Para Publique,
- Direction de la dette publique (Agence comptable),
- Direction de l'économie,
- Direction du budget,
- U.VI.CO.CI,
- ADDCI,
- BNI.

2 INSTITUTIONS DIPLOMATIQUES

- > Institutions Diplomatiques de l'Afrique du Nord
- > Institutions Diplomatiques de l'Amérique du Nord
- > Institutions Diplomatiques de l'Asie
- > Institutions Diplomatiques de l'Europe

INSTITUTIONS DIPLOMATIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD



Après les indépendances, les pays de l'Afrique du Nord se sont lancés dans l'édification de systèmes politiques en prenant en main leurs destins nationaux. Les Nord Africains ont considérablement amélioré leur sort dans presque tous les domaines de la vie politique, économique, sociale et éducative. Des avancées remarquables sont ici et là signalées : au plan politique, de véritables avancées démocratiques sont enregistrées au Maroc, et l'Algérie a l'une des presses écrites les plus libres à l'échelle du monde musulman.

La Côte d'Ivoire entretient une coopération poussée avec ces pays. Cette coopération est axée sur la formation et le renforcement des capacités.

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'aide	Procédures administratives	Conditions et modalités d'appui
Ambassade d'Algérie	Plateau. 53, Bd Clauzel, face Palais de justice	01 BP 1015 Abidjan 01 Tél : 20 21 23 40 20 21 48 54	- Education, - Renforcement des capacités dans les secteurs suivants : Agriculture, Communication, Santé	- Technique - Scientifique - Culturel	- Bourses d'études, - Stages de formation	Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur
Ambassade d'Egypte	Plateau, rue du commerce, Immeuble El NASR, 17 ^{ème} étage	01 BP 2104 Abidjan 01 Tél : 20 32 79 25 20 32 62 31 Fax : 20 22 30 53	- Education, - Renforcement des capacités dans les secteurs suivants : Agriculture, Communication, Santé	- Technique - Scientifique - Culturel	- Bourses d'études - Bourses de journalisme - Bourse de diplomate - Stages de formation	- Via le Ministère des Affaires Etrangères - Contacter l'ambassade directement	A l'appréciation du donateur
Ambassade de Lybie	Plateau, 34 Av. Houdaille Imm. SIDAM 6 ^{ème} étage	01 BP 5725 Abidjan 01 Tél : 20 22 01 27 20 22 01 28 Fax : 20 22 01 30	- Education, - Renforcement des capacités dans les secteurs suivants : Agriculture, Communication, Santé	- Technique - Scientifique - Culturel	- Bourses d'études, - Stages de formation	Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur
Ambassade Royale du Maroc	Cocody, 24 Rue de la Cannebière	01 BP 146 Abidjan 01 Tél : 22 44 58 73 22 44 58 74 Fax : 22 44 47 33	- Education, - Renforcement des capacités dans les secteurs suivants : Agriculture, Communication, Santé	- Technique - Scientifique - Culturel	- Bourses d'études, - Stages de formation	Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur
Ambassade Tunisie	Plateau, av. Delafosse prolongée, Imm. Pelieu 6 ^{ème} étage	01 BP 6586 Abidjan 01 Tél : 20 22 01 20 Fax : 02 26 12 4	- Education, - Renforcement des capacités dans les secteurs suivants : Agriculture, Communication, Santé	- Technique - Scientifique - Culturel	- Bourses d'études, - Stages de formation	Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur

> BOURSES DU MAGHREB

Dans le cadre des relations d'amitié et de coopération qu'ils entretiennent avec la Côte d'Ivoire, des pays du Maghreb, en l'occurrence l'Algérie, le Maroc et la Tunisie accordent chaque année des bourses d'études supérieures à notre pays. Le quota annuel de ces bourses varie d'un pays à l'autre et d'une année à l'autre.

Ces bourses sont principalement réservées aux jeunes bacheliers et aux candidats au Baccalauréat de nationalité ivoirienne. Elles sont gérées par les Ambassades des pays donateurs. Le Ministère des Affaires Etrangères apporte son concours à ces Ambassades en servant de courroie de transmission. Le rôle du Ministère à cet égard se limite à :

La collecte des dossiers de candidature et leur transmission aux ambassades concernées pour acheminement vers les pays respectifs où se fait la sélection. La préparation, en collaboration avec les ambassades, du séjour des étudiants sélectionnés et leur encadrement sur place. Pour les informations suivantes, à savoir :

- Les conditions de candidature ;
- Les dossiers de candidatures ;
- La section et les filières de formation ;
- Les engagements liés à l'obtention d'une bourse du Maghreb.

Les recommandations

Veillez vous rendre au Ministère des Affaires Etrangères pour plus de précision.

INSTITUTIONS DIPLOMATIQUES DE L'AMÉRIQUE DU NORD



C'est le 26 septembre 1963 que la Côte d'Ivoire et le Canada ont signé un accord établissant les relations diplomatiques entre les deux pays. Ces relations sont excellentes, à en juger le soutien diplomatique que les deux pays s'apportent mutuellement pour la défense de leurs intérêts, tant au niveau bilatéral que multilatéral. La coopération entre ces deux pays s'est renforcée dans le cadre de l'Organisation Internationale de la Francophonie, dont la Côte d'Ivoire et le Canada sont membres.

Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire s'est inspirée du modèle américain de développement : le libéralisme économique. C'est le 21 novembre 1961 que les deux pays ont établi des relations diplomatiques. Champions du libéralisme économique, respectivement dans le bloc de l'Ouest et en Afrique occidentale, les Etats-Unis d'Amérique et la Côte d'Ivoire sont demeurés des partenaires, et ont œuvré, au fil des années au raffermissement de leurs relations d'amitié et de leur coopération, tant au niveau bilatéral que multilatéral, dans divers domaines. Ces deux pays partagent depuis très longtemps, les mêmes idéaux de paix, de démocratie, de droits de l'Homme, et de justice.

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'aide	Procédures administratives	Conditions et modalités d'appui
Ambassade du Canada	Plateau, Imm. Trade Center, Rue Noguès 4 ^e , 6 ^e , 7 ^{ème} étage	01 BP 44 Abidjan 01 Tél : 20 30 07 00 Fax : 20 30 07 20	<ul style="list-style-type: none"> - Coopératives agricoles (café - cacao) - Gestion forestière - SIDA - Culture, tourisme - Electrification rurale - hydraulique villageoise - Exploitation minière - Education - Assistance aux Communautés et Collectivités 	- Financier	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt - Subventions 	Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur
Ambassade des Etats-Unis d'Amérique	Cocody, Rivière Golf	01 BP 1712 Abidjan 01 Tél : 22 49 40 00 Fax : 22 49 43 23 www.usembassy.com	<ul style="list-style-type: none"> - SIDA - Santé - Culture - Environnement - Réfugiés 	- Technique	<ul style="list-style-type: none"> - Subventions - Partenariat - Bourses - Assistance aux ONG 	Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur

> AGENCE CANADIENNE DE DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)

L'agence canadienne de développement international (ACDI) est le principal mécanisme de mise en œuvre du programme canadien d'aide publique au développement dans le monde. Elle a pour mandat de soutenir le développement durable dans les pays en développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus sûr, plus équitable et plus prospère. Les priorités sont les suivantes :

- Les besoins humains fondamentaux
- L'environnement
- Les services d'infrastructures
- L'intégration de la femme dans le développement
- Le développement du secteur privé
- Droits de la personne - démocratie et bon gouvernement

■ Projets bilatéraux (à gestion décentralisée):

- Projet d'appui aux Coopératives de la filière café et cacao : Projet exécuté par SOCODEVI mais actuellement suspendu à cause de la crise.
- Fonds canadien d'initiatives locales (F.C.I.L.) : L'objectif du FCIL est d'appuyer des projets de petite envergure comportant une aide technique, économique, éducative, culturelle ou sociale aux populations locales. Les projets sont soumis par ces populations locales.

Toute demande d'information sur le Fonds peut être adressée à :

Mireille Bélanger

Tél: (225) 20 31 94 44

E-mail: mireille.belanger@coopcan.ci

Pour en savoir davantage sur l'ACDI consulter notre site WEB au Canada

INSTITUTIONS DIPLOMATIQUES DE L'ASIE



« La Côte d'Ivoire est l'amie de tous et l'ennemi de personne », tel est le leitmotiv qui a guidé la diplomatie ivoirienne depuis l'accession de ce pays à la souveraineté internationale en 1960.

Cette diplomatie qui, pendant des décennies, avait axé ses efforts au développement et au renforcement des relations avec l'Occident, s'est, depuis quelques années, ouverte sur l'Asie notamment les pays d'Asie du Sud-Est. Les pays de cette zone géographique, aux conditions géographiques, géologiques et climatiques parfois semblables à ceux de la Côte d'Ivoire ont réussi à poser les jalons de leur développement, de la coopération sud-sud par le partage des expériences et des connaissances, le transfert de technologie et l'ouverture de leurs marchés.

La Côte d'Ivoire, qui essaie de se frayer un chemin vers le développement, semble vouloir s'inspirer de ces modèles.

Aussi, s'efforce-t-elle, de plus en plus, de mettre un accent particulier sur la coopération avec l'Asie aux plans bilatéral et multilatéral, ce d'autant plus que le cadre classique de coopération avec l'Occident est devenu non seulement trop étroit mais surtout assorti de conditionnalités parfois, sinon souvent, inadaptées aux réalités socio-économiques du pays.

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
Ambassade de Chine et Bureau d'Etudes	Cocody Avenue Jacques Aka	01 BP 3691 Abidjan 01 Tél. : 22 44 59 00 22 40 60 92 Fax : 22 44 67 81	- Agriculture (projet rizicole) ; - Formation - Aménagement du territoire - Construction ; Equipements (don de matériel divers : ordinateurs, véhicules...)	- Technique - Financier	- Dons - Aides non remboursables - Renforcement des capacités	Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur
Ambassade de Corée	Plateau Imm le Mans, 8 ^{ème} étage, Bld Botro Roussel, Av. Noguès	01 BP 3950 Abidjan 01 Tél. : 20 22 50 14 20 32 22 90 Fax : 20 22 22 74	- Equipement médical (ambulance) ; - Extension du réseau électrique ; - Coopération économique ; - Fonds de coopération pour le développement économique ; - Appui technique dans l'enseignement supérieur	- Technique - Financier	- Dons - Aides	Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur
Ambassade du Japon	Plateau, Imm Alpha 2000 8 ^{ème} étage Rue Gourgas	01 BP 1329 Abidjan 01 Tél : 20 21 28 63 20 21 30 79 20 21 30 43 20 21 30 81 Fax : 20 21 30 51	- Education - Promotion de la femme - Eau potable - Santé - Agriculture - Opération riz pour tous - Contribution aux ONG - Financement de projet - Aide à travers le PAM	- Technique - Financier	- Dons - Aides non remboursables - Fonds de contre partie	Via le Ministère des Affaires Etrangères Dépôt de demandes à l'ambassade	A l'appréciation du donateur

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
Ambassade de la République de l'Inde	Cocody II Plateaux Villa N°105, Rue L98, 7 ^{ème} Tranche	06 BP 318 Abidjan 01 Tél : 22 42 37 69 22 42 70 79 Fax : 22 42 66 49	- Agriculture - Aménagement - Formation - Equipements	- Technique	- Bourses d'études	Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur
Ambassade de la République Islamique d'Iran	Cocody Ambassades, Bld de France, Rue Bélier	08 BP 44 Abidjan 01 Tél : 22 48 75 48 22 48 01 90 Fax : 22 44 02 05	- Aménagement du territoire	- Technique		Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur

> COREE

Pour la Corée, c'est la KOICA (Agence Coréenne Internationale de Coopération) qui réalise tous les projets coréens à travers le monde. koica@koica.org

■ Coopération économique et financière :

La Côte d'Ivoire est éligible à un fonds d'assistance financier coréen dénommé fonds de coopération pour le développement économique (FCDE). Ainsi, le projet de renforcement de l'extension du réseau électrique ivoirien devrait bénéficier d'un concours financier de 58,7 millions de dollars américains, soit environ 3, 522 milliards FCFA. Le projet porte sur les trois volets suivants :

- bouclage Est de la ligne 90 KV Agnibilékrou -Tanda-Sérébou ;
- création du poste 90 KV/MT de ZAGNE et ligne Buyo - Zagne ;
- création du poste 90 KV/MT de Yopougon 2.

Les perspectives assez prometteuses de cette coopération ivoiro-coréenne au niveau économique et financières ont été fortement entravées par les graves crises de ces quatre dernières années.

■ Echanges commerciaux :

La République de Côte d'Ivoire et la République de Corée entretiennent des relations commerciales régies par l'Accord commercial signé par les deux parties le 09 août 1986. Les échanges commerciaux connaissent une baisse ces dernières années. La balance commerciale s'établit au détriment de la Côte d'Ivoire en raison de l'importation massive d'appareil électrique et de véhicules de la Corée du Sud. La République de Corée ne figure pas parmi les vingt principaux partenaires commerciaux de la République de Côte d'Ivoire. Par ailleurs, La Côte d'Ivoire a reçu à ce jour, par le biais de son agence de coopération internationale (KOICA) plusieurs dons de véhicules, d'équipement de bureau d'une valeur globale de plus de 150 millions de FCFA sur les deux dernières années. De même, entre 1998 et 2003, dix sept (17) ivoiriens ont bénéficié des bourses d'études et de stages du Gouvernement coréen.

> JAPON

La coopération japonaise est réduite à cause de la crise. Il faut noter que c'est la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) qui pilote tous les projets initiés par le gouvernement japonais. L'aide japonaise est aussi déployée à travers le fonds de contre partie qui oblige le bénéficiaire à constituer une épargne pour financer d'autres projets. Les projets doivent être rédigés selon un modèle bien défini par l'ambassade du Japon.

■ Le rôle de la JICA

La JICA est la principale agence publique d'exécution de la coopération technique japonaise. Ses activités ont trait au développement des ressources humaines mais aussi à un secteur dont l'importance a souvent été soulignée ces dernières années : le renforcement institutionnel dans les pays en voie de développement (PED).

Les projets de la JICA ont pour but de former des agents aptes à contribuer au développement des pays concernés et donc de faciliter la mise en place d'institutions appropriées.

Fin mars 1999, la JICA avait envoyé en tout quelque 212 700 experts de la coopération technique, membres de missions d'étude et volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (Japan Overseas Cooperation Volunteers ou JOCV) dans des PED et formé plus de 183 000 agents administratifs et techniques de ces pays. Le rôle de premier plan dans le développement du tiers monde joué par de nombreux ministres d'Etats qui sont d'anciens participants aux programmes de formation de la JICA témoigne de la portée de ces actions.

Les programmes de coopération technique de la JICA sont fondés sur une bonne connaissance des priorités des pays récipiendaires. Ils sont réalisés dans le respect des plans de développement nationaux et conformément à des principes directeurs par pays formulés par le gouvernement japonais.

La JICA est également étroitement associée aux prêts en yens, qui représentent environ 30 % du total de l'APD japonaise. Elle entreprend des études en appui aux plans de développement nationaux qui constituent une assise pour le renforcement des capacités nationales des les pays en voie de développement (PED).

Certains projets (touchant par exemple à l'amélioration d'infrastructures sociales et économiques) sont réalisés grâce à des prêts en yens.

La JICA fournit un appui technique (après l'achèvement de programmes fondés sur la coopération financière non remboursable ou sur des prêts en yens) pour l'exploitation, l'entretien et l'administration des projets. A cet effet, elle accueille des participants à des actions de formation, envoie des experts de la coopération technique à l'étranger et réalise des projets plus importants encore. Elle permet ainsi d'accroître les effectifs d'agents qualifiés et les capacités opérationnelles des pays récipiendaires.

■ Les dons bilatéraux

1. La coopération technique

La coopération technique a pour but d'assurer le transfert et la diffusion de technologie, de compétences et de savoir japonais, de faciliter l'amélioration et la mise au point de technologies adaptées à l'environnement technique des pays en développement, de former des personnes appelées à jouer un rôle clé dans le développement socio-économique de leur pays, d'élever le niveau technologique et de contribuer à la mise en place d'organisations et de systèmes nouveaux. Plus concrètement, la coopération technique comprend :

- Des programmes de formation, avec l'organisation au Japon de stages pour administrateurs et techniciens de pays en développement ;
- Des programmes d'envoi d'experts, dans le cadre desquels des personnes possédant des compétences et des connaissances spécialisées sont affectées depuis le Japon dans les PED pour y faciliter les actions de formation ainsi que la planification et la formulation de projets de développement ;
- Des programmes de fourniture d'équipements et de matériels requis pour la réalisation des projets. La portée et le contenu du programme de coopération sont déterminés par les objectifs fixés et par la recherche de l'efficacité.

2. La coopération financière non remboursable

La coopération financière non remboursable est fondée sur l'octroi de fonds destinés à la construction de locaux, tels que ceux d'écoles ou d'hôpitaux, à la fourniture de matériels et d'équipements pour l'enseignement, la formation et les soins médicaux, et à l'aide à la reconstruction à la suite d'une catastrophe. Ces apports entrent dans plusieurs catégories :

- le fonds général (projets généraux, aide à l'allégement de la dette, soutien aux efforts d'amélioration de la structure économique (aide hors projet), soutien aux étudiants étrangers, aide non remboursable pour petits projets locaux) ;

- le fonds pour la pêche ;
- le fonds d'aide aux activités culturelles ;
- le fonds d'aide en cas de catastrophe ;
- le fonds d'aide alimentaire et le fonds pour l'augmentation de la production alimentaire.

En matière de coopération financière non remboursable, la JICA participe à des études du plan de base pour la construction d'installations et la fourniture d'équipements et de matériels ; elle entreprend des études et effectue un travail d'intermédiaire et de liaison afin de faciliter la réalisation des actions relevant du fonds général (projets généraux et aide aux étudiants étrangers), du fonds pour la pêche, du fonds d'aide alimentaire (à partir de l'exercice 1997) et du fonds pour l'augmentation de la production.

> INDE

Echanges commerciaux

Les échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et l'Inde sont assez modestes au regard des potentialités des deux pays. Les exportations de la Côte d'Ivoire vers l'Inde se chiffrent à 59 883 000 000 F.CFA en 2002 et 43 715 000 000 F.CFA en 2003 avec un volume de 236 388 Tonnes en 2004. Elles se composent essentiellement de : coton en masse, bois en grumes, bois transformé, cacao transformé, produits pétroliers et divers. Ce qui représente 2% des exportations globales de la Côte d'Ivoire en 2003.

Les importations de la Côte d'Ivoire en provenance de l'Inde estimées à environ 50 598 000 000 F CFA en 2002 et 40 043 000 000 F FCA en 2003 portent sur divers produits dont les plus significatifs sont le riz semi blanchi, les produits pharmaceutiques, les plastiques, le caoutchouc, les produits métalliques, les matériels de transport routier. Elles représentent 2,85 % des produits d'exportations de la Côte d'Ivoire en 2003. Toutefois, la balance commerciale est excédentaire au profit de notre pays.

Coopération économique et financière

Au niveau économique et financier, la coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Inde demeure encore faible. Les perspectives s'annoncent cependant prometteuses en raison des nombreuses visites de prospections effectuées de part et d'autre par les opérateurs économiques des deux pays. De nombreux contacts ont été noués entre les hommes d'affaires ivoiriens et leurs homologues indiens, lors de la visite du Premier Ministre AFFI N'Guessan organisée par le CEPICI.

Des entreprises indiennes ont à cette occasion émis le vœu de s'implanter en Côte d'Ivoire. D'importants groupes indiens sont également intéressés par le financement de certains projets en Côte d'Ivoire dans le domaine agricole, bancaire et du transfert de technologie. A ce jour, les discussions sont très avancées au niveau de certains projets notamment avec l'ANADER, le CEPICI, la Présidence de la République etc. En outre, dix huit (18) entreprises indiennes sont présentes en Côte d'Ivoire dans divers domaines. Deux d'entre elles, OLAM et SURICE achètent plus de 80 % des noix de cajou brutes produites en Côte d'Ivoire.

Coopération technique et culturelle

Dans ce domaine, les relations ivoiro-indiennes sont plus denses. Grâce à son programme ITEC (The Indian Technical and Economic Cooperation), l'Inde a permis à près de 200 ivoiriens de bénéficier à ce jour, de stages de formation dans les Instituts et Universités indiens. Ces stages couvrent entre autres domaines, les NTIC, les ressources humaines, les hydrocarbures, l'éducation, l'agriculture, le journalisme. Ces programmes de formation ITEC qui suscitent de plus en plus d'engouements au niveau des Ivoiriens permettent aux bénéficiaires de découvrir l'Inde, à travers des voyages d'études dans plusieurs Etats de ce vaste Pays.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a reçu à ce jour, de nombreux dons du Gouvernement de l'Inde composés essentiellement de sucre et de riz.

> CHINE

Les Projets suivants ont été réalisés grâce à la coopération ivoiro-chinoise :

- Le Palais de la Culture à Abidjan ;
- L'aménagement de 442 hectares pour la riziculture à Guiguidou dans le Département de Divo ;
- L'usine de montage de véhicules automobiles à Yopougon (HUA-KE) ;
- L'usine de montage de matériel agricole (YITWO) ;
- La construction de Centres de Santé à Korhogo ;
- L'usine de fabrication de produits pharmaceutiques (LIC PHARMA) ;
- Le projet d'exploitation de manganèse de Lauzoua dont le lancement a eu lieu en avril 2003 ;
- Le projet de construction de la « Maison des Députés » à Yamoussoukro qui est actuellement en cours de réalisation.

Outre ces projets réalisés, plusieurs autres projets sont encore à l'étude par les deux parties.

- Stages Dans le cadre de la coopération, la Chine offre chaque année, une quinzaine de stages de perfectionnement aux fonctionnaires ivoiriens, et ce, dans les domaines aussi variés que l'agriculture, le commerce, l'élevage, la pêche, la santé etc.

> IRAN

■ Coopération économique et sociale

1. Au niveau multilatéral

L'Iran a soutenu et défendu l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'Organisation de la Conférence Islamique.

2. Au niveau bilatéral

L'Iran met à la portée des opérateurs économiques ivoiriens une ligne de crédit d'un montant de 90 millions de dollars financée par le Fonds de Garantie des Exportations de la République Islamique d'Iran. Cette ligne a permis le financement et l'inscription dans l'agenda des négociations de plusieurs projets et transactions bilatérales dont le projet d'électrification de 120 villages et l'achat effectif de 70 bus de fabrication iranienne par la SOTRA pour citer que cela.

le Fonds de Garantie des Exportations de la République Islamique d'Iran est un fonds constitué par le gouvernement iranien pour permettre l'octroi à travers l'établissement de ligne de crédit, des facilités de crédits aux opérateurs économiques de plusieurs pays à travers le monde parmi lesquels figure la Côte d'Ivoire. Ce sont des centaines de millions USD accordés chaque année à l'ensemble des pays bénéficiaires. L'organe d'exécution de ce fonds est la EDBI (la banque de Développement des Exportations d'Iran).

La Côte d'Ivoire compte sur son territoire deux entreprises aux capitaux iraniens ; cette présence iranienne entend se renforcer avec la réalisation de plusieurs projets prometteurs de prises de participation qui sont les résultantes des visites réciproques d'hommes d'affaires et d'officielles des deux pays. Le CEPICI est venu à point nommé quand il a conduit une délégation d'hommes d'affaires en Iran. L'Iran organise en outre des foires et expositions internationales dans les branches de la pétrochimie, de la chimie, de la pharmacie, du bâtiment et des travaux publics et services...

En novembre 2007, s'est tenu la première Grande Commission-Mixte de coopération irano-ivoirienne à Téhéran au cours de laquelle a été arrêté parmi d'autres accords, l'exemption de visa entre les deux pays pour les passeports diplomatiques et de service. La délégation ivoirienne avait à sa tête S.E.M Youssouf BAKAYOKO Ministre des Affaires Etrangères de la Côte d'Ivoire.

3. Dons bilatéraux

En l'espace de moins de 2 ans, l'Iran a fait des dons d'équipements et de matériels roulants d'une valeur total de 550 millions FCFA et composés de :

- 16 véhicules 4X4 ;
- 10 véhicules tourisme ;
- 01 minibus ;
- 20 ordinateurs et des imprimantes ;

Remis en juin 2006 au Ministère des Affaires Etrangères de la Côte d'Ivoire.

Et de :

- 07 ambulances de réanimation ;
- 10 unités dentaires modernes et équipées ;

Remises en décembre 2007 au Premier Ministre SORO Guillaume KIGBAFORI au profit de certains Conseils Généraux et municipalités de la Côte d'Ivoire pour équiper leur CHU ou CHR.

4. Les échanges commerciaux

Les échanges commerciaux sont en nette progression. En 2007, ils se sont globalement élevés à plus de 12 milliards FCFA, soit autant que le cumul des échanges globaux de 2000 à 2006. Toutefois cette performance est beaucoup trop modeste par rapport aux potentialités économiques et commerciales des deux pays.

En 2007, l'Iran a exporté 08 milliards FCFA vers la Côte d'Ivoire, qui elle n'a exporté que 04 milliards FCFA vers l'Iran. Les exportations iraniennes se composent de véhicules automobiles, de produits pétrochimiques, pharmaceutiques, de matériel et équipement médicaux, produits alimentaires etc....

Et celles de la Côte d'Ivoire vers l'Iran comprennent essentiellement des matières premières agricoles à savoir le cacao et la noix de coco.

Coopération technique

A ce niveau, l'Iran dans ses relations, met un accent particulier sur le transfert de technologie au vrai sens du terme. Ainsi a-t-il implanté dans la sous région ouest africaine précisément au Sénégal, une usine de montage de véhicules légers et utilitaires. Aussi l'Iran procède-t-il par la formation en octroyant des bourses d'études aux étudiants à travers le monde. Au titre de l'année 2007-2008, ce sont 25 bourses d'études attribuées aux étudiants ivoiriens pour leur permettre de poursuivre leurs études en Iran.

L'Iran construit ou aide à construire des établissements scolaires.

Dans le domaine de la santé, la Polyclinique du Croissant Rouge iranien situé à Adjouffou à Port-Bouët depuis 2003 a enregistré de 2006 à 2007 plus de 90 000 visites de patients. Par ailleurs plusieurs évacuations, couronnées d'interventions réussies tant sur des patients militaires que civils ont pu s'opérer avec le concours et la coordination de l'Ambassade d'Iran à Abidjan.

INSTITUTIONS DIPLOMATIQUES DE L'ASIE



« La Côte d'Ivoire est l'amie de tous et l'ennemi de personne », tel est le leitmotiv qui a guidé la diplomatie ivoirienne depuis l'accession de ce pays à la souveraineté internationale en 1960.

Cette diplomatie qui, pendant des décennies, avait axé ses efforts au développement et au renforcement des relations avec l'Occident, s'est, depuis quelques années, ouverte sur l'Asie notamment les pays d'Asie du Sud-Est. Les pays de cette zone géographique, aux conditions géographiques, géologiques et climatiques parfois semblables à ceux de la Côte d'Ivoire ont réussi à poser les jalons de leur développement, de la coopération sud-sud par le partage des expériences et des connaissances, le transfert de technologie et l'ouverture de leurs marchés.

La Côte d'Ivoire, qui essaie de se frayer un chemin vers le développement, semble vouloir s'inspirer de ces modèles.

Aussi, s'efforce-t-elle, de plus en plus, de mettre un accent particulier sur la coopération avec l'Asie aux plans bilatéral et multilatéral, ce d'autant plus que le cadre classique de coopération avec l'Occident est devenu non seulement trop étroit mais surtout assorti de conditionnalités parfois, sinon souvent, inadaptées aux réalités socio-économiques du pays.

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
Ambassade de Chine et Bureau d'Etudes	Cocody Avenue Jacques Aka	01 BP 3691 Abidjan 01 Tél. : 22 44 59 00 22 40 60 92 Fax : 22 44 67 81	- Agriculture (projet rizicole) ; - Formation - Aménagement du territoire - Construction ; Equipements (don de matériel divers : ordinateurs, véhicules...)	- Technique - Financier	- Dons - Aides non remboursables - Renforcement des capacités	Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur
Ambassade de Corée	Plateau Imm le Mans, 8 ^{ème} étage, Bld Botro Roussel, Av. Noguès	01 BP 3950 Abidjan 01 Tél. : 20 22 50 14 20 32 22 90 Fax : 20 22 22 74	- Equipement médical (ambulance) ; - Extension du réseau électrique ; - Coopération économique ; - Fonds de coopération pour le développement économique ; - Appui technique dans l'enseignement supérieur	- Technique - Financier	- Dons - Aides	Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur
Ambassade du Japon	Plateau, Imm Alpha 2000 8 ^{ème} étage Rue Gourgas	01 BP 1329 Abidjan 01 Tél : 20 21 28 63 20 21 30 79 20 21 30 43 20 21 30 81 Fax : 20 21 30 51	- Education - Promotion de la femme - Eau potable - Santé - Agriculture - Opération riz pour tous - Contribution aux ONG - Financement de projet - Aide à travers le PAM	- Technique - Financier	- Dons - Aides non remboursables - Fonds de contre partie	Via le Ministère des Affaires Etrangères Dépôt de demandes à l'ambassade	A l'appréciation du donateur

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
Ambassade de la République de l'Inde	Cocody II Plateaux Villa N°105, Rue L98, 7 ^{ème} Tranche	06 BP 318 Abidjan 01 Tél : 22 42 37 69 22 42 70 79 Fax : 22 42 66 49	- Agriculture - Aménagement - Formation - Equipements	- Technique	- Bourses d'études	Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur
Ambassade de la République Islamique d'Iran	Cocody Ambassades, Bld de France, Rue Bélier	08 BP 44 Abidjan 01 Tél : 22 48 75 48 22 48 01 90 Fax : 22 44 02 05	- Aménagement du territoire	- Technique		Via le Ministère des Affaires Etrangères	A l'appréciation du donateur

> COREE

Pour la Corée, c'est la KOICA (Agence Coréenne Internationale de Coopération) qui réalise tous les projets coréens à travers le monde. koica@koica.org

■ Coopération économique et financière :

La Côte d'Ivoire est éligible à un fonds d'assistance financier coréen dénommé fonds de coopération pour le développement économique (FCDE). Ainsi, le projet de renforcement de l'extension du réseau électrique ivoirien devrait bénéficier d'un concours financier de 58,7 millions de dollars américains, soit environ 3, 522 milliards FCFA. Le projet porte sur les trois volets suivants :

- bouclage Est de la ligne 90 KV Agnibilékrou -Tanda-Sérébou ;
- création du poste 90 KV/MT de ZAGNE et ligne Buyo - Zagne ;
- création du poste 90 KV/MT de Yopougon 2.

Les perspectives assez prometteuses de cette coopération ivoiro-coréenne au niveau économique et financières ont été fortement entravées par les graves crises de ces quatre dernières années.

■ Echanges commerciaux :

La République de Côte d'Ivoire et la République de Corée entretiennent des relations commerciales régies par l'Accord commercial signé par les deux parties le 09 août 1986. Les échanges commerciaux connaissent une baisse ces dernières années. La balance commerciale s'établit au détriment de la Côte d'Ivoire en raison de l'importation massive d'appareil électrique et de véhicules de la Corée du Sud. La République de Corée ne figure pas parmi les vingt principaux partenaires commerciaux de la République de Côte d'Ivoire. Par ailleurs, La Côte d'Ivoire a reçu à ce jour, par le biais de son agence de coopération internationale (KOICA) plusieurs dons de véhicules, d'équipement de bureau d'une valeur globale de plus de 150 millions de FCFA sur les deux dernières années. De même, entre 1998 et 2003, dix sept (17) ivoiriens ont bénéficié des bourses d'études et de stages du Gouvernement coréen.

> JAPON

La coopération japonaise est réduite à cause de la crise. Il faut noter que c'est la JICA (Agence Japonaise de Coopération Internationale) qui pilote tous les projets initiés par le gouvernement japonais. L'aide japonaise est aussi déployée à travers le fonds de contre partie qui oblige le bénéficiaire à constituer une épargne pour financer d'autres projets. Les projets doivent être rédigés selon un modèle bien défini par l'ambassade du Japon.

■ Le rôle de la JICA

La JICA est la principale agence publique d'exécution de la coopération technique japonaise. Ses activités ont trait au développement des ressources humaines mais aussi à un secteur dont l'importance a souvent été soulignée ces dernières années : le renforcement institutionnel dans les pays en voie de développement (PED).

Les projets de la JICA ont pour but de former des agents aptes à contribuer au développement des pays concernés et donc de faciliter la mise en place d'institutions appropriées.

Fin mars 1999, la JICA avait envoyé en tout quelque 212 700 experts de la coopération technique, membres de missions d'étude et volontaires japonais pour la coopération à l'étranger (Japan Overseas Cooperation Volunteers ou JOCV) dans des PED et formé plus de 183 000 agents administratifs et techniques de ces pays. Le rôle de premier plan dans le développement du tiers monde joué par de nombreux ministres d'Etats qui sont d'anciens participants aux programmes de formation de la JICA témoigne de la portée de ces actions.

Les programmes de coopération technique de la JICA sont fondés sur une bonne connaissance des priorités des pays récipiendaires. Ils sont réalisés dans le respect des plans de développement nationaux et conformément à des principes directeurs par pays formulés par le gouvernement japonais.

La JICA est également étroitement associée aux prêts en yens, qui représentent environ 30 % du total de l'APD japonaise. Elle entreprend des études en appui aux plans de développement nationaux qui constituent une assise pour le renforcement des capacités nationales des les pays en voie de développement (PED).

Certains projets (touchant par exemple à l'amélioration d'infrastructures sociales et économiques) sont réalisés grâce à des prêts en yens.

La JICA fournit un appui technique (après l'achèvement de programmes fondés sur la coopération financière non remboursable ou sur des prêts en yens) pour l'exploitation, l'entretien et l'administration des projets. A cet effet, elle accueille des participants à des actions de formation, envoie des experts de la coopération technique à l'étranger et réalise des projets plus importants encore. Elle permet ainsi d'accroître les effectifs d'agents qualifiés et les capacités opérationnelles des pays récipiendaires.

■ Les dons bilatéraux

1. La coopération technique

La coopération technique a pour but d'assurer le transfert et la diffusion de technologie, de compétences et de savoir japonais, de faciliter l'amélioration et la mise au point de technologies adaptées à l'environnement technique des pays en développement, de former des personnes appelées à jouer un rôle clé dans le développement socio-économique de leur pays, d'élever le niveau technologique et de contribuer à la mise en place d'organisations et de systèmes nouveaux. Plus concrètement, la coopération technique comprend :

- Des programmes de formation, avec l'organisation au Japon de stages pour administrateurs et techniciens de pays en développement ;
- Des programmes d'envoi d'experts, dans le cadre desquels des personnes possédant des compétences et des connaissances spécialisées sont affectées depuis le Japon dans les PED pour y faciliter les actions de formation ainsi que la planification et la formulation de projets de développement ;
- Des programmes de fourniture d'équipements et de matériels requis pour la réalisation des projets. La portée et le contenu du programme de coopération sont déterminés par les objectifs fixés et par la recherche de l'efficacité.

2. La coopération financière non remboursable

La coopération financière non remboursable est fondée sur l'octroi de fonds destinés à la construction de locaux, tels que ceux d'écoles ou d'hôpitaux, à la fourniture de matériels et d'équipements pour l'enseignement, la formation et les soins médicaux, et à l'aide à la reconstruction à la suite d'une catastrophe. Ces apports entrent dans plusieurs catégories :

- le fonds général (projets généraux, aide à l'allégement de la dette, soutien aux efforts d'amélioration de la structure économique (aide hors projet), soutien aux étudiants étrangers, aide non remboursable pour petits projets locaux) ;

- le fonds pour la pêche ;
- le fonds d'aide aux activités culturelles ;
- le fonds d'aide en cas de catastrophe ;
- le fonds d'aide alimentaire et le fonds pour l'augmentation de la production alimentaire.

En matière de coopération financière non remboursable, la JICA participe à des études du plan de base pour la construction d'installations et la fourniture d'équipements et de matériels ; elle entreprend des études et effectue un travail d'intermédiaire et de liaison afin de faciliter la réalisation des actions relevant du fonds général (projets généraux et aide aux étudiants étrangers), du fonds pour la pêche, du fonds d'aide alimentaire (à partir de l'exercice 1997) et du fonds pour l'augmentation de la production.

> INDE

Echanges commerciaux

Les échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et l'Inde sont assez modestes au regard des potentialités des deux pays. Les exportations de la Côte d'Ivoire vers l'Inde se chiffrent à 59 883 000 000 F.CFA en 2002 et 43 715 000 000 F.CFA en 2003 avec un volume de 236 388 Tonnes en 2004. Elles se composent essentiellement de : coton en masse, bois en grumes, bois transformé, cacao transformé, produits pétroliers et divers. Ce qui représente 2% des exportations globales de la Côte d'Ivoire en 2003.

Les importations de la Côte d'Ivoire en provenance de l'Inde estimées à environ 50 598 000 000 F CFA en 2002 et 40 043 000 000 F FCA en 2003 portent sur divers produits dont les plus significatifs sont le riz semi blanchi, les produits pharmaceutiques, les plastiques, le caoutchouc, les produits métalliques, les matériels de transport routier. Elles représentent 2,85 % des produits d'exportations de la Côte d'Ivoire en 2003. Toutefois, la balance commerciale est excédentaire au profit de notre pays.

Coopération économique et financière

Au niveau économique et financier, la coopération entre la Côte d'Ivoire et l'Inde demeure encore faible. Les perspectives s'annoncent cependant prometteuses en raison des nombreuses visites de prospections effectuées de part et d'autre par les opérateurs économiques des deux pays. De nombreux contacts ont été noués entre les hommes d'affaires ivoiriens et leurs homologues indiens, lors de la visite du Premier Ministre AFFI N'Guessan organisée par le CEPICI.

Des entreprises indiennes ont à cette occasion émis le vœu de s'implanter en Côte d'Ivoire. D'importants groupes indiens sont également intéressés par le financement de certains projets en Côte d'Ivoire dans le domaine agricole, bancaire et du transfert de technologie. A ce jour, les discussions sont très avancées au niveau de certains projets notamment avec l'ANADER, le CEPICI, la Présidence de la République etc. En outre, dix huit (18) entreprises indiennes sont présentes en Côte d'Ivoire dans divers domaines. Deux d'entre elles, OLAM et SURICE achètent plus de 80 % des noix de cajou brutes produites en Côte d'Ivoire.

Coopération technique et culturelle

Dans ce domaine, les relations ivoiro-indiennes sont plus denses. Grâce à son programme ITEC (The Indian Technical and Economic Cooperation), l'Inde a permis à près de 200 ivoiriens de bénéficier à ce jour, de stages de formation dans les Instituts et Universités indiens. Ces stages couvrent entre autres domaines, les NTIC, les ressources humaines, les hydrocarbures, l'éducation, l'agriculture, le journalisme. Ces programmes de formation ITEC qui suscitent de plus en plus d'engouements au niveau des Ivoiriens permettent aux bénéficiaires de découvrir l'Inde, à travers des voyages d'études dans plusieurs Etats de ce vaste Pays.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a reçu à ce jour, de nombreux dons du Gouvernement de l'Inde composés essentiellement de sucre et de riz.

> CHINE

Les Projets suivants ont été réalisés grâce à la coopération ivoiro-chinoise :

- Le Palais de la Culture à Abidjan ;
- L'aménagement de 442 hectares pour la riziculture à Guiguidou dans le Département de Divo ;
- L'usine de montage de véhicules automobiles à Yopougon (HUA-KE) ;
- L'usine de montage de matériel agricole (YITWO) ;
- La construction de Centres de Santé à Korhogo ;
- L'usine de fabrication de produits pharmaceutiques (LIC PHARMA) ;
- Le projet d'exploitation de manganèse de Lauzoua dont le lancement a eu lieu en avril 2003 ;
- Le projet de construction de la « Maison des Députés » à Yamoussoukro qui est actuellement en cours de réalisation.

Outre ces projets réalisés, plusieurs autres projets sont encore à l'étude par les deux parties.

- Stages Dans le cadre de la coopération, la Chine offre chaque année, une quinzaine de stages de perfectionnement aux fonctionnaires ivoiriens, et ce, dans les domaines aussi variés que l'agriculture, le commerce, l'élevage, la pêche, la santé etc.

> IRAN

■ Coopération économique et sociale

1. Au niveau multilatéral

L'Iran a soutenu et défendu l'adhésion de la Côte d'Ivoire à l'Organisation de la Conférence Islamique.

2. Au niveau bilatéral

L'Iran met à la portée des opérateurs économiques ivoiriens une ligne de crédit d'un montant de 90 millions de dollars financée par le Fonds de Garantie des Exportations de la République Islamique d'Iran. Cette ligne a permis le financement et l'inscription dans l'agenda des négociations de plusieurs projets et transactions bilatérales dont le projet d'électrification de 120 villages et l'achat effectif de 70 bus de fabrication iranienne par la SOTRA pour citer que cela.

le Fonds de Garantie des Exportations de la République Islamique d'Iran est un fonds constitué par le gouvernement iranien pour permettre l'octroi à travers l'établissement de ligne de crédit, des facilités de crédits aux opérateurs économiques de plusieurs pays à travers le monde parmi lesquels figure la Côte d'Ivoire. Ce sont des centaines de millions USD accordés chaque année à l'ensemble des pays bénéficiaires. L'organe d'exécution de ce fonds est la EDBI (la banque de Développement des Exportations d'Iran).

La Côte d'Ivoire compte sur son territoire deux entreprises aux capitaux iraniens ; cette présence iranienne entend se renforcer avec la réalisation de plusieurs projets prometteurs de prises de participation qui sont les résultantes des visites réciproques d'hommes d'affaires et d'officielles des deux pays. Le CEPICI est venu à point nommé quand il a conduit une délégation d'hommes d'affaires en Iran. L'Iran organise en outre des foires et expositions internationales dans les branches de la pétrochimie, de la chimie, de la pharmacie, du bâtiment et des travaux publics et services...

En novembre 2007, s'est tenu la première Grande Commission-Mixte de coopération irano-ivoirienne à Téhéran au cours de laquelle a été arrêté parmi d'autres accords, l'exemption de visa entre les deux pays pour les passeports diplomatiques et de service. La délégation ivoirienne avait à sa tête S.E.M Youssouf BAKAYOKO Ministre des Affaires Etrangères de la Côte d'Ivoire.

3. Dons bilatéraux

En l'espace de moins de 2 ans, l'Iran a fait des dons d'équipements et de matériels roulants d'une valeur total de 550 millions FCFA et composés de :

- 16 véhicules 4X4 ;
- 10 véhicules tourisme ;
- 01 minibus ;
- 20 ordinateurs et des imprimantes ;

Remis en juin 2006 au Ministère des Affaires Etrangères de la Côte d'Ivoire.

Et de :

- 07 ambulances de réanimation ;
- 10 unités dentaires modernes et équipées ;

Remises en décembre 2007 au Premier Ministre SORO Guillaume KIGBAFORI au profit de certains Conseils Généraux et municipalités de la Côte d'Ivoire pour équiper leur CHU ou CHR.

4. Les échanges commerciaux

Les échanges commerciaux sont en nette progression. En 2007, ils se sont globalement élevés à plus de 12 milliards FCFA, soit autant que le cumul des échanges globaux de 2000 à 2006. Toutefois cette performance est beaucoup trop modeste par rapport aux potentialités économiques et commerciales des deux pays.

En 2007, l'Iran a exporté 08 milliards FCFA vers la Côte d'Ivoire, qui elle n'a exporté que 04 milliards FCFA vers l'Iran. Les exportations iraniennes se composent de véhicules automobiles, de produits pétrochimiques, pharmaceutiques, de matériel et équipement médicaux, produits alimentaires etc....

Et celles de la Côte d'Ivoire vers l'Iran comprennent essentiellement des matières premières agricoles à savoir le cacao et la noix de coco.

Coopération technique

A ce niveau, l'Iran dans ses relations, met un accent particulier sur le transfert de technologie au vrai sens du terme. Ainsi a-t-il implanté dans la sous région ouest africaine précisément au Sénégal, une usine de montage de véhicules légers et utilitaires. Aussi l'Iran procède-t-il par la formation en octroyant des bourses d'études aux étudiants à travers le monde. Au titre de l'année 2007-2008, ce sont 25 bourses d'études attribuées aux étudiants ivoiriens pour leur permettre de poursuivre leurs études en Iran.

L'Iran construit ou aide à construire des établissements scolaires.

Dans le domaine de la santé, la Polyclinique du Croissant Rouge iranien situé à Adjouffou à Port-Bouët depuis 2003 a enregistré de 2006 à 2007 plus de 90 000 visites de patients. Par ailleurs plusieurs évacuations, couronnées d'interventions réussies tant sur des patients militaires que civils ont pu s'opérer avec le concours et la coordination de l'Ambassade d'Iran à Abidjan.

INSTITUTIONS DIPLOMATIQUES DE L'EUROPE



Les relations entre l'Union européenne (UE) et l'Afrique se sont traditionnellement déroulées selon deux groupes régionaux : les pays africains faisant partie des pays ACP et les pays africains situés autour de la Méditerranée . Cependant, au début du nouveau millénaire, l'UE a lancé un nouveau dialogue avec l'Afrique pour bâtir un partenariat stratégique avec le continent entier renforçant les mesures existantes. Un plan d'actions adopté met l'accent sur huit grands domaines d'action plus spécifiques :

- La prévention et la résolution des conflits (y compris le problème de mines terrestres antipersonnel) ;
- la coopération et l'intégration régionale, l'intégration de l'Afrique dans l'économie mondiale et le commerce ;
- l'environnement, y compris la lutte contre la sécheresse et la désertification ;
- le VIH/SIDA et les maladies transmissibles ;
- la sécurité alimentaire ;
- les droits de l'homme et la démocratie ;
- la restitution des objets culturels volés ou exportés d'une manière illégale ;
- la dette extérieure africaine (l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) touche particulièrement les pays africains).

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'aide	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
Ambassade d'Allemagne	Cocody Bd. Hassan II face Hotel Ivoire	01 BP 1900 Abidjan 01 Tél : 22 44 20 30 Fax : 22 44 20 41	<ul style="list-style-type: none"> - Education, - Santé, - Lutte contre le Sida, - Aménagement du Territoire, - Agriculture, Formation professionnelle, - Lutte contre trafic et travail des enfants, - Prévention des crises 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique - Financier 		<ul style="list-style-type: none"> - Via le Ministère des Affaires Etrangères - Contacter directement l'ambassade 	A l'appréciation du donateur
Ambassade de Belgique	Plateau Imm. Alliance Rue Lecoœur	01 BP 1800 Abidjan 01 Tél : 20 21 00 88 20 30 38 00	<ul style="list-style-type: none"> - Education, - Santé, - Aménagement du Territoire, - Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique - Financier 	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt à l'Etat - Dons 	<ul style="list-style-type: none"> - Via le Ministère des Affaires Etrangères - Contacter directement l'ambassade 	A l'appréciation du donateur
Ambassade d'Espagne	Cocody Danga-Nord	08 BP 876 Abidjan 08 Tél : 22 44 20 30 22 44 20 41	<ul style="list-style-type: none"> - Education, - Santé, - Aménagement du Territoire, - Agriculture, - Projets d'aide aux jeunes en difficultés, - Cantines scolaires, - Droits de l'Homme, - Assistance sanitaire, - Aide humanitaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique - Financier 	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt à l'Etat - Dons 	<ul style="list-style-type: none"> - Via le Ministère des Affaires Etrangères - Contacter directement l'ambassade 	A l'appréciation du donateur
Ambassade de France	Plateau Rue - Lecoœur	17 BP 175 Abidjan 17 Tél : 20 20 0 04 Fax : 20 20 04 66	<ul style="list-style-type: none"> - Education, - Santé, - Aménagement du Territoire, - Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique - Financier 	<ul style="list-style-type: none"> - Prêt à l'Etat - Dons 	<ul style="list-style-type: none"> - Via le Ministère des Affaires Etrangères - Contacter directement l'ambassade 	A l'appréciation du donateur

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'aide	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
Ambassade de Grande-Bretagne	Délocalisée à Accra au Ghana	01 BP 2581 Abidjan 01 Tél : 224 42 69	- Education, - Santé, - Aménagement du Territoire, - Agriculture, - Humanitaire et Enfance	- Technique - Financier	- Prêt à l'Etat - Dons	- Via le Ministère des Affaires Etrangères - Contacter directement l'ambassade	A l'appréciation du donateur
Ambassade d'Italie	Cocody Cannebière	01 BP 1505 Abidjan 01 Tél : 22 44 61 70 22 44 63 61 Fax : 22 44 35 87	- Education, - Santé, - Aménagement du Territoire, - Agriculture	- Technique - Financier	- Prêt à l'Etat - Dons	- Via le Ministère des Affaires Etrangères - Contacter directement l'ambassade	A l'appréciation du donateur
Ambassade de Norvège	Plateau Imm. N'Zarama 5 ^{ème} étage	01 BP 607 Abidjan 01 Tél : 20 21 31 66 20 22 25 34 Fax : 20 21 27 70	- Education, - Santé, - Aménagement du Territoire, - Agriculture	- Technique - Financier	- Prêt à l'Etat - Dons	- Via le Ministère des Affaires Etrangères - Contacter directement l'ambassade	A l'appréciation du donateur
Ambassade de Russie	Riviera Sud	01 BP 7646 Abidjan 01 Tél : 22 43 09 59 22 47 83 20	- Education, - Santé, - Aménagement du Territoire, - Agriculture	- Technique - Financier	- Prêt à l'Etat - Dons	- Via le Ministère des Affaires Etrangères - Contacter directement l'ambassade	A l'appréciation du donateur
Ambassade de Suisse	28 avenue Delafosse, Imm. Botreau Roussel	01 BP 1914 Abidjan 01 Tél : 20 21 17 21 vertretung@abi.rep.admin.ch	- Education, - Santé, - Aménagement du territoire - Produits laitiers, - Programme du CICR, - Petits projets de l'Ambassade	- Technique - Financier	- Prêt à l'Etat - Dons	- Via le Ministère des Affaires Etrangères - Contacter directement l'ambassade	A l'appréciation du donateur
Représentation de l'Union Européenne	Plateau Imm. Azur	01 BP 1821 Abidjan 01 Tél : 20 31 83 50 20 21 40 89	- Education, - Santé, - Aménagement du Territoire, - Agriculture...	- Technique - Financier	- Prêt à l'Etat - Dons	- Via le Ministère des Affaires Etrangères - Contacter directement l'ambassade	A l'appréciation du donateur

> FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (FED)

Le Fonds européen de développement (FED) est l'instrument principal de l'aide communautaire à la coopération dans le cadre du développement aux États ACP ainsi qu'aux pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Le traité de Rome de 1957 avait prévu sa création pour l'octroi d'une aide technique et financière, initialement aux pays africains colonisés à cette époque et avec lesquels certains États européens ont eu des liens historiques.

Bien qu'un titre soit réservé pour le Fonds dans le budget communautaire depuis 1993, suite à la demande du Parlement européen, le FED ne fait pas encore partie du budget communautaire général. Il est financé par les États membres de l'UE et est soumis à ses propres règles financières et est dirigé par un comité spécifique. L'aide octroyée aux pays ACP et aux PTOM continuera à être financée par le biais du FED pour la période 2008-2013.

Chaque programme FED est conclu pour une période d'environ cinq ans. Le FED utilise dans son appui les instruments ci-dessous :

- l'aide non remboursable ;
- les capitaux à risque ;
- prêts au secteur privé.

Les instruments du FED ont été rationalisés et un système de programmation glissante a été introduit afin de permettre plus de flexibilité et accorder une responsabilité plus importante aux États ACP. L'aide au développement fournie par le FED s'inscrit dans un cadre européen plus large. Au sein de l'Union européenne, les fonds du budget général de la Communauté peuvent être employés pour certaines actions.

Les États membres de l'UE ont leurs propres accords bilatéraux et mènent leurs propres initiatives avec les pays en voie de développement, financées hors Fonds européen de développement ou autres fonds communautaires.

Budget global du fonds :

13,5 milliards d'euros

Durée :

2003 - 2007

Résumé : Subvention pour le développement dans le cadre des accords internationaux entre Etats membres de l'UE et pays ACP.

Régions :

Afrique, Caraïbe et Pacifique, Pays en développement.

Domaines concernés :

Agriculture, pêche, transport, développement local, éducation, formation, assistance humanitaire et technique.

Qui peut présenter sa candidature ?

Autorités locales et régionales, grandes entreprises, fédérations, syndicats, administration, Etats, chambres, ONG de développement, PME, associations.

Quelles démarches ?

Les demandes de fonds doivent être envoyées aux responsables nationaux de l'UE dans les pays concernés.



3 ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Les relations entre les nations ont toujours été dominées par la préoccupation de la sécurité : sécurité des frontières, mais aussi des alliances, des approvisionnements, des débouchés. A ces préoccupations se sont ajoutés d'autres objectifs qui ne peuvent être atteints que par un effort de coopération ou de solidarité internationale comme en témoignent les nombreuses organisations internationales.

Le système des Nations Unies regroupe tout un ensemble d'Institutions spécialisées, créées, avant, pendant et après la deuxième guerre mondiale. Ces Institutions représentées en Côte d'Ivoire participent activement au processus de sortie de crise. Elles sont destinées à la coopération internationale. Chacune dans son secteur mène des actions en faveur du développement. Nous pouvons citer par exemple :

- Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) ;
- La Banque Africaine de Développement (BAD) ;
- La Banque Mondiale (BM), etc.

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
ADRAO (Association pour le développement de la Riziculture en Afrique de l'Ouest)	Plateau Indénié 9, rue des avodirés pas loin de la clinique Belvédère	01BP 4029 Abidjan 01 Tél : 20 22 01 10 Fax : 20 22 01 33 www.warda.org	Centre de recherche en riziculture	- Technique - Conseils - Don de semences	- Formation des paysans à l'initiation de nouvelles techniques culturales ; - Organisation d'ateliers	Contacteur les structures locales ANADER, CNRA, PNR (Programme National Riz)	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
BAD (Banque Africaine de Développement)	Plateau, Av. Joseph Anoma	01 BP 1387 Abidjan 01 Tél : 20 20 44 44 20 20 49 59	- Adduction d'eau et assainissement - Agriculture - Infrastructures routières - Santé et Education - Energie	- Technique - Expertise - Financier	- Aides remboursables - Initiation du fonds africain de développement en faveur de la micro finance - Assistance aux institutions de la micro finance	Contacteur la représentation	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
Banque Mondiale	Cocody, Angle Rue, Jacques AKA Av. Bosker-Washington	Tél: 22 40 04 61	- Adduction d'eau et assainissement - Agriculture - Infrastructures routières - Santé et Education - Energie	- Technique - Expertise - Financier	- Aides remboursables - Assistance aux institutions de la finance locale ; - Initiation de programme d'appui...	Contacteur la représentation	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
BOAD Mission Résidente de la Banque Ouest - Africaine de Développement	Plateau, Imm. BCEAO 6 ^{ème} étage	01 BP 224 Abidjan 01 Tél : 20 21 80 80 Fax : 20 21 80 00	- Industrie et agro - industrie - Développement rural - Infrastructures de base et modernes - Télécommunication - Energie - Transport, - Hôtellerie et autres services.	- Technique - Expertise - Financier	- Prêts à moyen et long terme pour le financement des projets - Avals et garanties - Prise de participations au capital d'entreprises - Assistance aux PME	Contacteur la représentation	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
CICR (Comité International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge)	Cocody II Plateaux, Derrière le 12ème Arr Police rue J 47	01 BP 459 Abidjan 01 Tél : 22 40 00 70 Fax : 22 40 00 71	Toute activité découlant du mandat du CICR, notamment - Personnes affectées par les conflits ou les crises. - Personnes privées de liberté, en particulier celles arrêtées pour des raisons de sécurité - Coopération avec la Société nationale de la Croix-Rouge - Sensibilisation aux principes de DIH (Droit International Humanitaire)	- Rapports confidentiels - Assistance	Selon les besoins constatés par les délégués du CICR	Contacteur la représentation	Selon le mandat confié au CICR par la Communauté internationale
Délégation de la Commission européenne en Côte d'Ivoire	Plateau, Imm. Azur, 18, Rue du Dr. Closel	01 BP 1821 Abidjan Tél : 20 31 83 50 Fax : 20 21 40 89	Tous les projets de développement	- Technique - Expertise - Financier	- Renforcement des capacités, - Assistance aux projets de lutte contre la pauvreté	Contacteur la représentation	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture)	Plateau, Imm. Le Général 7 ^{ème} étage 27, Bld Bautreau - Roussel	01 BP 3894 Abidjan 01 Tél : 20 30 28 80 20 30 28 90 Fax : 20214796	- Sécurité alimentaire ; - Agriculture ; - Production animale ; - Pêche ; - Forêts ; - Environnement	- Technique - Financier	- Dons	Contacteur l'Unité du Programme de la FAO en Côte d'Ivoire	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la Population)	Plateau, Rue Gourgas	01 BP 1747 Abidjan Tél : 20 22 08 86 Fax : 20 21 58 37	Tous les projets liés à la population	- Technique - Financier	- Tous les projets liés à la population - Renforcement des capacités	Contacteur la représentation	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
HCR (Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés)	Cocody II Plateaux, Rue des jardins, angle Boulevard Latrille	01 BP 7982 Abidjan 01 Tél : 22 52 76 76 Fax : 22 42 70 41 22 42 70 42	<ul style="list-style-type: none"> - Protection et assistance aux réfugiés et personnes déplacées internes, - Prévention de l'apatridie - Appui a la détermination de statut de réfugié - Appui aux activités de - Protection et d'assistance en faveur des groupes ci-dessus - Recherche et mise en œuvre des solutions durables (rapatriement, intégration locale ou réinstallation) 	<ul style="list-style-type: none"> - Technique - Matériel - Financier 	- Assistance humanitaire	Contacteur la représentation du HCR	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
IRD (Institut de Recherche et de Développement)	Marcory, Zone 4 9 Rue Alexander Fleming	15 BP 917 Abidjan 01 Tél : 21 24 37 79 Fax : 21 35 48 15 yeo@ird.ci	Recherche en sciences humanitaires	<ul style="list-style-type: none"> - Technique - Etudes - Recherche - Expertise et valorisation - Soutien et formation - Information scientifique 	Prestation des sciences	Contacteur la représentation	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
OIAC (Organisation Interafricaine du Café)	Plateau, Imm. Caistab, 3 ^{ème} étage	BP V 210 Abidjan 01 Tél : 20 21 61 85/31 Fax : 20 21 62 12	- Gestion de la qualité, - Promotion de la consommation.	- Appui Technique - Conseils	- Formation renforcement des capacités - Sensibilisation	Contacteur ARCC (Autorité de Régulation du Café Cacao)	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
OIT (Organisation Internationale du Travail)	Plateau Bld Lagunaire	01 BP 3960 Abidjan 01 Tél : 20 31 89 00 Fax : 20 21 28 80	- Emploi - Protection sociale - Dialogue social - Coopération technique - genre et travail des enfants - handicaps - sécurité et hygiène au travail	- Technique - Financement de projets - Conseils	- Formation - Sensibilisation	Contacteur l'unité qui transmettra la demande au siège Genève - Dakar	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
OMS (Organisation Mondiale de la Santé)	Cocody II Plateaux, Bld Latrille	Tél : 22 51 72 00 Fax : 22 51 72 32 wrci@ci.afro.who.int	- Santé	- Technique - Financier - conseils	- Renforcement des systèmes de santé	Contacteur la représentation	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
ONU SIDA (Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA)	Plateau, Imm. le Général, 4 ^{ème} étage	01 BP 1741 abidjan 01 Tél : 20 31 21 30 Fax : 20 31 21 39 email: onusida.ci@undp.org site web: www.unaids.org	- SIDA	- Technique - Matériel - Financier	- Le leadership et le plaidoyer - L'information stratégique et l'appui technique - Traquer l'information et faire le suivi évaluation - L'engagement de la société civile et - La mobilisation des ressources	Contacteur le Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
ONUDI (Organisation des Nations Unies pour l'Industrie)	Plateau, Imm. CCIA	Tél : 20 22 28 06 Fax : 20 22 28 07	Industrie	- Technique - Expertise - Financier	Renforcement des capacités de production industrielle	Contacteur la représentation	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Nature de l'appui	Service à contacter	Conditions et modalités d'appui
PAM (Programme Alimentaire Mondial)	Plateau, Imm. Tropic, rue J. Owen, face 1 ^{er} arrondissement	01 BP 1747 Abidjan 01 Tél : 20 30 28 00 Fax : 20 22 78 15	Alimentaire	- Technique - Dons - Financier	Assistance alimentaire aux personnes vulnérables (écoliers)	Contacteur les représentants de chaque zone	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement)	Plateau, Angle Rue, Gourgas et Av. Marchand	01 BP 1747 Abidjan 01 Tél : 20 31 74 00 Fax : 20 21 13 67 20 21 74 00	Tous les projets de développement	- Technique - Financier	- Renforcement des capacités - Assistance aux projets de lutte contre la pauvreté)	Contacteur les représentants de chaque zone	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
UNESCO (Fonds des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)	Plateau, Imm. ATTA 14 ^{ème} Etage	Tél : 20 21 78 65 Fax : 20 21 81 23	- Education - Science - Culture	- Technique - Financier	- Renforcement des capacités, - Assistance aux projets de l'éducation et de la formation	Contacteur la représentation	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
UNICEF (Organisation des Nations Unies pour l'Enfance)	Plateau, Imm. Paris-Bas	04 BP 443 Abidjan Tél : 20 21 31 31 20 21 18 50 Fax : 20 22 76 07	Aide à l'enfance : - Santé, - Education notamment les filles	- Technique - Financier	Renforcement des systèmes de santé pour les enfants	Contacteur la représentation	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme
UNOPS (Bureau de Services d'Appui aux Projets des Nations Unies)	Cocody, Lycée Technique, Rue 36	01 BP 1784 Abidjan Tél : 22 40 49 00 Fax : 22 40 49 49	Tous les projets de développement	- Technique - Financier	- Renforcement des capacités - Assistance aux projets de lutte contre la pauvreté	Contacteur la représentation	L'éligibilité du projet dépend des critères définis par l'organisme

> BANQUE OUEST AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT (BOAD)

La BOAD intervient sous diverses formes dans le secteur privé :

- Prêts directs à long et moyen termes pour le financement des opérations de production ou de distribution de biens et services ou le transfert de la propriété des moyens de production ou de distribution à des ressortissants de l'UEMOA ;
- Assistance dans la préparation, la promotion et la mise en œuvre des projets ;
- Financement d'études de faisabilité, d'exécution et d'ingénierie.

Outre ses activités traditionnelles de banquier du développement, la BOAD :

- abrite la cellule de coordination du Fonds suisse d'assistance au développement rural ;
- a mis en place en collaboration avec le Fonds d'Équipement des Nations-Unies (FENU) un guichet Micro-finance ;
- a créé la société de Capital-investissement « Cauris Investissement SA » ;
- assure le Secrétariat général du Fonds de Garantie des Investissements privés en Afrique de l'Ouest « Fonds GARI ».

Les bénéficiaires des interventions de la BOAD peuvent soumettre une demande à la Banque, toutes personnes physiques ou morales ressortissant de l'UEMOA ou étrangers désireux d'investir dans la zone UEMOA dans des opérations productives.

■ Les conditions d'éligibilité

Les opérations susceptibles de bénéficier d'une assistance financière et technique de la Banque doivent être localisées dans un Etat membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. Il est toutefois possible à la Banque de participer ou d'apporter une assistance technique à des institutions ou entreprises dont l'objectif est de concourir à la promotion du secteur privé de l'UEMOA quand bien même celles-ci auraient leurs sièges hors de l'Union.

Pour bénéficier des concours de la Banque, la Société de gestion devra avoir une existence juridique réelle. Le mode de gestion de ces sociétés pouvant obtenir le concours de la Banque doit être de type privé avec une comptabilité de type commercial, une organisation et un fonctionnement conformes aux règles en la matière.

Pour que la Banque puisse prendre en considération un projet, le dossier, à lui soumettre, devra comprendre :

- Une requête formelle de financement (lettre, télex, fax ...) du promoteur du projet indiquant le montant et la forme d'intervention souhaitée (prêt, ligne de refinancement, prise de participation...);
- Une étude détaillée du projet couvrant les aspects : marché, organisation et gestion du projet, aspects technique et financier et éventuellement économique.

L'instruction du projet en vue de son financement éventuel, requiert les documents et informations complémentaires suivants :

- Les trois derniers rapports d'activité et les comptes financiers certifiés sincères de l'entreprise s'il s'agit d'un projet de modernisation, d'extension ou de réhabilitation ;
- le rapport d'audit des comptes dans les cas de prise de participation pour une augmentation de capital ;
- les références technique et financière du partenaire technique, financier ou commercial le cas échéant ;
- les rapports d'expertise des biens existants en cas d'apport en nature, ou de projet de rachat d'entreprises existantes ;
- les références bancaires ;
- les statuts et autres textes de base ;
- les garanties proposées.

Les critères d'intervention

Le projet doit dégager une rentabilité financière satisfaisante et être compatible avec les objectifs de développement du pays. Il doit démontrer :

- L'existence d'un marché porteur : demande, offre, politique commerciale ;
- les avantages comparatifs du projet par rapport à la concurrence ;
- les perspectives de croissance globale du secteur ;
- les coûts et origine de la main-d'œuvre et des matières premières ;
- la fiabilité de la technologie et de la gestion du projet ;
- le plan de financement et les ressources financières de l'entreprise.

Le prêt devra être couvert par des garanties spécifiques incluant :

- Garanties personnelles (caution solidaire et indivise des principaux actionnaires, aval de fonds de garantie, caution d'une banque de premier ordre ;
- Sûretés réelles sur le patrimoine de la société : hypothèque, nantissement de fonds de commerce (y compris matériels et équipement d'exploitation), nantissement d'éléments d'actif sains (créances saines), gage ;
- Domiciliation des recettes du projet dans un ou des comptes bancaires acceptables par la Banque.

L'évaluation du promoteur du projet implique l'analyse de ses qualités d'entrepreneur, de sa crédibilité, de sa motivation, de sa surface financière. La BOAD requiert la participation d'un partenaire technique lorsque le projet fait appel à une technologie non maîtrisée par le promoteur. La participation d'une banque locale ou d'un établissement financier au financement d'un projet dans lequel intervient la BOAD est indispensable.

Les apports en fonds propres : au titre du financement du projet, la BOAD exige des apports en fonds propres, entre 25 % et 40 % du total des investissements y compris le fonds de roulement, selon les secteurs, pour les projets en création. Pour les projets en développement, l'apport minimum sera apprécié en tenant compte de la structure d'endettement de l'entreprise et du risque-projet.

> UNION EUROPEENNE (UE)

Il existe de nombreuses sources de financement différentes pour les ONG qui travaillent sur les questions sociales et environnementales en Afrique. Les gouvernements européens allouent souvent des fonds, de même que diverses ONG.

Pour une liste plus exhaustive, bien vouloir consulter le site web de Both Ends : www.bothends.org. Both Ends a été spécialement créé pour soutenir les ONG environnementales du Sud. Contacter : info@gawa.nu

Pour réussir à obtenir des fonds, il est utile de rencontrer l'organisation de financement ou de connaître quelqu'un qui peut donner à votre organisation de

bonnes références. Une fois de plus, les contacts personnels, directs ou indirects, sont précieux. Pour initier la collecte de fonds, il faut tout d'abord savoir ce que l'on veut réaliser, quel en est le chronogramme et quelles sont les activités à mettre en oeuvre pour atteindre son objectif. Ce n'est qu'une fois tous ces points clairement définis que l'on peut commencer à rédiger une proposition. Il faut rester concis.

Lorsqu'on a une ébauche de proposition, il faut chercher les donateurs qui pourraient être intéressés à financer le projet. On peut consulter la liste ci-dessous ou la base de données et l'annexe 5, mais également demander à nos connaissances quels pourraient être les potentiels donateurs. Une fois que vous avez identifié un ou plusieurs donateurs, il faut s'arranger à connaître exactement ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas financer et adapter votre proposition en conséquence.

Une demande de financement efficace doit être claire, concise et spécifique dans ses objectifs. Elle doit répondre aux critères du bailleur de fonds ; comprendre un programme clair des activités à mettre en oeuvre, et s'accompagner d'un budget réaliste. Expliquer comment rédiger une proposition de financement ou comment articuler ses notes, dépasse le cadre de ce guide. L'organisation néerlandaise Both Ends a élaboré des feuillets d'information et des guides pour les organisations environnementales ayant peu d'expérience en matière de mobilisation de fonds, et qui couvrent l'ABC de la mobilisation de fonds, des directives et suggestions pratiques ainsi que des adresses et sites web utiles. Leurs documents sont disponibles pour téléchargement sur www.bothends.org. Both Ends apporte également une assistance dans la formulation des projets et la collecte de fonds. Pour l'assistance, veuillez contacter info@bothends.org

■ **Donateurs disponibles**

Pour des projets relativement petits, les gouvernements de l'UE ainsi que les ONG peuvent souvent fournir un soutien financier. Nombre de gouvernements européens décaissent leurs fonds par l'entremise des ONG nationales. C'est le cas du gouvernement néerlandais qui passe par le Comité national de l'IUCN Pays-Bas www.iucn.nl/english/funds/index.htm, et le gouvernement suédois par le biais de la Swedish Society for Nature Conservation www.snf.se/english.cfm.

Pour des projets plus grands, l'on peut contacter directement les gouvernements nationaux, tels que le UK Department for International Development (DfID) www.dfid.gov.uk/funding/#orgs, ou leurs ambassades comme c'est le cas pour les Pays-Bas. L'on peut également s'adresser à l'Union européenne qui

dispose de plusieurs « lignes budgétaires » pour financer différents types de projet. L'UE est un bailleur de fonds dont les pratiques très formelles sont décrites ci-dessous.

■ **Financement de l'UE**

Avant de se mettre en rapport avec l'UE, il est judicieux de prendre contact avec l'une des ONG basées à Bruxelles ayant une expérience de l'UE pour vous appuyer et guider à travers ce processus qui est souvent compliqué. Ainsi, la Communauté Européenne (CE) octroie des subventions (dons) pour financer des acteurs spécifiques (à l'exemple des populations indigènes, des ONG) ou atteindre des objectifs spécifiques (à l'instar de l'environnement, des droits humains de la santé et de l'éducation...).

La commission européenne est chargée de la gestion du budget de la communauté européenne et contrôle par conséquent les programmes de financement de la CE ou les lignes budgétaires.

Une demande de financement de la CE est souvent un processus complexe et long qui n'est en rien facilité par les changements constants de politique au sein de l'Union Européenne (l'UE) et de ses institutions. Les programmes de financement dans leur ensemble font actuellement l'objet de révision et subiront des changements majeurs en 2007. Ce qui signifie que certaines des informations fournies ici seront bientôt dépassées. Bien vouloir contacter le FERN pour des informations à jour.

Les programmes de financement les plus pertinents pour les pays africains sont les suivants :

L'Accord de Cotonou : des financements sont disponibles pour les ONG et les organisations des populations indigènes (OPI) dans le cadre de l'accord de Cotonou pour la coopération ACP-UE. Des informations détaillées sont disponibles dans les programmes indicatifs nationaux (PIN : documents contenant des plans négociés pour la mise en œuvre de l'aide au cours d'une période donnée). Les PIN peuvent être obtenus sur le site Web de l'UE ec.europa.eu, auprès de la délégation de la CE dans votre pays (voir liste à l'annexe 2) ou auprès de FERN.

Programme pour l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles. Il s'agit du programme le plus pertinent pour les ONG environnementales et les organisations des populations indigènes. Les détails font l'objet de discussion et seront disponibles à l'adresse électronique http://ec.europa.eu/comm/europeaid/index_en.htm.

Programme pour les acteurs non étatiques. Les informations sur ce programme font également l'objet de discussions. Ce programme servira à financer les ONG, les groupes de plaidoyer en faveur de l'environnement et les autres acteurs non étatiques.

Programme des droits de l'homme : le programme des droits de l'homme de la CE présente un intérêt particulier pour les ONG et les organisations des populations indigènes ou œuvrant en leur faveur. Dans le cadre de ce programme, des opportunités sont disponibles pour les projets luttant contre toutes les formes de discrimination et œuvrant en faveur des droits des minorités et des populations indigènes.

Financement de la Direction générale de la recherche. Cette D.G. fournit des financements pour la recherche. En règle générale, les projets doivent être transnationaux. 886 millions d'euros seront disponibles pour les questions environnementales (et notamment les changements climatiques) au cours de la période 2007-2012. Des informations sur les appels d'offres peuvent être disponibles à http://ec.europa.eu/dgs/research/tenders/index_en.html.

■ Le processus de demande de subvention

L'essentiel de l'aide au développement pour les ONG et les OPI est alloué à travers un système d'appels à propositions (voir encadré ci-dessous). La CE publie un appel à propositions qui indique les montants disponibles, les personnes éligibles à la soumission de propositions, les objectifs visés par la proposition, et les autres directives relatives à la gestion des subventions.

La CE octroie également des dons pour des micro projets. Il s'agit de dons pour des projets d'une valeur inférieure à 50.000 €. Ils sont gérés par les délégations de la commission européenne et les demandes pour y avoir accès ne peuvent se faire que par l'entremise de votre gouvernement.

Astuce

Il convient de noter que :

- Dans la plupart des cas, la CE ne financera votre projet qu'en partie. Une contribution des autres bailleurs de fonds est normalement requise.
- Dans la plupart des cas, la CE n'approuve que de grands projets. De nombreuses ONG du sud n'ont pas la capacité de développer ou de mettre en œuvre ces grands projets. Les ONG et les OPI (Organisations des Populations indigènes) n'ont pas l'expérience nécessaire pour traiter avec la CE et il leur est par conséquent fortement recommandé de former des alliances avec les ONG qui ont cette expérience.
- La concurrence pour l'obtention des financements est très vive. Par conséquent, ce sont souvent les grandes ONG bien établies du Nord qui remportent la mise. Etant donné que la commission a reconnu certains des problèmes précités, elle lance de plus en plus des appels d'offres pour des financements plus petits pour lesquels les ONG du Nord ne sont pas éligibles. Les appels d'offres de la CE figurent sur le site Web d'EuropeAid http://ec.europa.eu/comm/europeaid/cgi/frame_2.pl, dans le journal officiel de la CE et sont parfois aussi disponibles dans les délégations de la commission européenne. Les appels d'offres n'obéissent pas à un calendrier précis. Des organisations qui souhaitent faire des demandes de financement doivent visiter régulièrement le site Web EuropeAid.

> PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)

Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) est le réseau de développement dont dispose le système des Nations Unies. Il prône le changement et relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie. Le PNUD est présent sur le terrain dans 166 pays, aidant les gouvernements et les peuples à identifier leurs propres solutions aux défis nationaux et mondiaux auxquels ils sont confrontés en matière de développement. Pour renforcer leurs capacités, ces pays peuvent s'appuyer à tout moment sur le personnel du PNUD ainsi que sur un large éventail de partenaires à l'efficacité prouvée. Sur le terrain, dans les pays en développement, le PNUD a pour vocation première d'aider les pays à élaborer et partager des solutions aux défis suivants :

- gouvernance démocratique
- lutte contre la pauvreté

- prévention des crises et relèvement
- énergie et environnement
- vih/sida

Gouvernance démocratique

Un nombre record de pays s'attache aujourd'hui à instaurer une gouvernance démocratique. Il s'agit de mettre en place des institutions et des processus qui répondent mieux aux besoins des citoyens, et notamment des pauvres, et encouragent le développement. Le PNUD contribue à la consolidation des systèmes électoraux et législatifs nationaux, à l'amélioration de l'accès à la justice et à l'administration publique, et à l'élargissement de la capacité à fournir des services essentiels aux plus démunis.

Lutte contre la pauvreté

Les pays en développement s'attachent à concevoir leurs propres stratégies d'éradication de la pauvreté, en fonction de leurs besoins et priorités. Le PNUD encourage ces démarches et les accompagne pour qu'elles soient efficaces. Ainsi l'organisation parraine des projets pilotes et met les pays en contact avec les meilleures pratiques et les ressources mondiales, met en avant le rôle des femmes dans le développement et coordonne les efforts des pouvoirs publics, de la société civile et des bailleurs de fonds extérieurs.

Prévention des crises et relèvement

Nombre de pays sont de plus en plus exposés à des conflits ou à des catastrophes naturelles qui peuvent anéantir plusieurs décennies de développement et enraciner encore plus profondément la pauvreté et les inégalités. Via son réseau mondial, le PNUD identifie et diffuse des approches nouvelles pour prévenir les crises, mettre en place des mécanismes d'alerte anticipée et résoudre les conflits.

■ Energie et environnement

La détérioration de l'environnement et un accès insuffisant à une énergie propre et à un prix abordable frappent plus durement les pauvres que les autres couches de la population. Les problèmes écologiques sont d'ailleurs planétaires. En effet, aucun pays ne peut affronter seul le changement climatique, le recul de la biodiversité et la diminution de la couche d'ozone. Grâce à des programmes le Fonds pour l'environnement mondial (en partenariat avec le Programme de l'ONU pour l'environnement et la Banque mondiale), le PNUD incite les nations à renforcer leurs capacités à relever ces défis, aux niveaux mondial, national et local, en recherchant et en donnant des conseils inédits et en mettant en relation les partenaires par l'intermédiaire de projets pilotes.

■ VIH/SIDA

Afin d'enrayer la propagation du VIH/sida et d'atténuer l'impact de ce fléau, les pays en développement doivent mobiliser tous les échelons de gouvernement et l'ensemble de la société civile. Partenaire de confiance pour le développement, le PNUD préconise de placer le VIH/sida au centre des programmes et des budgets nationaux, contribue à renforcer les capacités nationales pour la gestion de projets rassemblant des individus et institutions qui n'œuvrent généralement pas dans le secteur de la santé publique, et privilégie les mesures décentralisées qui soutiennent les actions communautaires. Etant donné que la pandémie de VIH/sida est un problème mondial, le PNUD accompagne ces efforts nationaux en mettant à disposition le savoir, les moyens et les meilleurs pratiques planétaires.

> LE PNUD EN CÔTE D'IVOIRE

Le PNUD-CI existe depuis 1962. Le programme de coopération avec le Gouvernement de Côte d'Ivoire définit le cadre stratégique de l'intervention du PNUD par rapport au programme de développement du Gouvernement de Côte d'Ivoire. Ainsi, le Programme 2003-2007, d'un montant de 23 millions de US dollars a été élaboré par le gouvernement en collaboration avec le PNUD et en consultation de l'équipe du système des Nations Unies dans le pays avec la participation de plusieurs structures nationales, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé et la société civile.

Son but principal la promotion du développement humain durable, par la lutte contre la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie et de santé, la promotion

de l'éducation et du savoir, la bonne gouvernance et le renforcement des capacités nationales pour une intégration positive dans le processus de la mondialisation. Deux objectifs sont assignés au programme pays. A chacun de ces objectifs est rattaché deux axes stratégiques.

L'objectif 1 : Gouvernance, deux axes stratégiques

- Promotion de la bonne gouvernance, des Droits de l'Homme, de la Paix et de la Sécurité et
- Intégration positive du pays dans le processus de la mondialisation.

L'objectif 2 : Pauvreté, deux axes stratégiques

- Contribuer à la réduction de la pauvreté ;
- Participer à la lutte contre le SIDA.

Ces axes stratégiques intègrent les Objectifs du Millénaire pour le développement, tout en focalisant l'attention sur les domaines où le PNUD possède un avantage comparatif. L'approche du développement basé sur les Droits privilégie la participation à tous les niveaux, la primauté du droit, la non discrimination, l'égalité, l'équité et la transparence dans la gestion des affaires publiques et privées. La problématique du genre est abordée de façon transversale, de même que la promotion des NTIC comme un outil de développement national.

Le principal interlocuteur du PNUD dans le pays est donc l'Etat de Côte d'Ivoire. Des partenariats stratégiques et opérationnels sont également noués avec les partenaires et les organisations de la société civile. Ainsi, les principaux programmes et projets formulés et mis en œuvre se présentent comme suit :

> La GOUVERNANCE renferme quatre projets, qui sont :

1 Projet d'Appui au Processus électoral :

il constitue un cadre opérationnel permettant l'assistance technique du PNUD à la Commission Electorale Indépendante de Côte d'Ivoire. Il permet la réalisation d'activités qui renforcent le rôle catalytique du PNUD et la mobilisation des ressources à venir auprès des partenaires.

2 Projet d'Appui au Haut Représentant pour les Elections :

Il a pour objet de fournir au Bureau du Haut Représentant des Elections un personnel d'appui avec des connaissances techniques en matière électorale, ainsi que le matériel et les équipements nécessaires à son fonctionnement.

3 Développement local : Projet-pilote crise / post-crise :

Pour apporter des réponses concrètes aux besoins et attentes des populations ce malgré la crise, le projet contribuera au redémarrage des processus de décentralisation. Les activités de ce projet-pilote dans un contexte de crise/post-crise, viseront : (i) la facilitation de la mise en œuvre d'activités pilotes de coopération décentralisée ivoiro-italienne ; (ii) l'appui institutionnel pour renforcer les capacités nationales à asseoir et mettre en œuvre progressivement la stratégie nationale de Coopération Décentralisée ; (iii) le soutien au démarrage progressif d'autres actions ciblées de Coopération Décentralisée et (iv) l'appui à la conception et la mise en œuvre d'actions-pilote favorables à la promotion de l'équité des genres dans un contexte de crise/post-crise.

4 Projet d'Appui à la sécurité urbaine (PASU) :

Ce projet vise la réduction de l'insécurité dans les quartiers et du sentiment d'insécurité des populations du District d'Abidjan. Il vise à atteindre les objectifs suivants :

- La prévention sociale ou le soutien aux populations vulnérables, auteurs et victimes de violence, de la délinquance ou de la criminalité ;
- L'appui aux institutions chargées de la sécurité et de l'application de la loi (Police, Gendarmerie, Justice, Commune) ;
- La sécurisation de l'espace public car l'aménagement et la gestion urbaine ;
- La concertation et la gouvernance.

> Au chapitre de la PAUVRETE, on distingue :

Programme d'Appui à la Base pour la Reconstruction/Réinstallation et l'Intégration Sociale (ABRIS) : Le programme ABRIS a été mis en place suite à la crise sociopolitique à laquelle la Côte d'Ivoire est confrontée depuis le 19 septembre 2002. Il vise à apporter au Gouvernement, l'assistance technique, logistique et financière requise pour répondre aux besoins urgents des populations déplacées et hôtes et améliorer les conditions de vie dans les zones d'accueil et de

conflit, afin de contribuer au rétablissement de la paix et de la sécurité dans l'ensemble du pays.

1 Programme d'Appui à la lutte contre la pauvreté (PALCP) :

Ce programme ALCP vise l'amélioration des conditions d'existence des populations les plus vulnérables notamment les populations rurales (femmes et jeunes).
Projet d'Appui à la promotion et vulgarisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Côte d'Ivoire : Ce projet vise à renforcer le développement des capacités nationales d'évaluation des besoins, d'analyse diagnostic et de formulation de projet pro-pauvre et de suivi-évaluation des OMD vers les priorités de développement post-crise et de reconstruction nationale.

2 Programme d'Appui à l'opérationnalisation et l'internationalisation du Développement Humain Durable :

Le projet d'Appui au développement humain durable (DHD) vient en complément de la stratégie nationale de développement du pays en appuyant les efforts du Gouvernement et des acteurs nationaux pour la promotion du DHD dans une perspective d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

> Au niveau du volet EDUCATION, on distingue :

1 Le projet d'appui à la redynamisation du secteur éducatif :

Il a pour objectif de contribuer au redémarrage des activités scolaire dans les quatre Directions Régionales de l'Education Nationale particulièrement affectées par la crise en Côte d'Ivoire à savoir Bouaké, Man, Odienné et Korhogo.

2 Plan d'Action National pour la Réhabilitation et la Reconstruction des Enseignements en Côte d'Ivoire (PARRENCI) :

Il vise à contribuer à la relance du secteur de l'éducation et de la formation en Côte d'Ivoire dans un le contexte de crise, le PNUD et l'UNESCO ont convenu à travers l'initiative PARRENCI d'actions conjointes pour la période 2004-2006.

3 Projet de Pérennisation des cantines scolaires dans le Grand Ouest :

L'objectif du projet est d'appuyer la mise en œuvre et la pérennisation du Programme Intégré de Pérennisation des Cantines Scolaires.

> Au niveau du VIH/SIDA, nous avons :

1 Renforcement de la réponse nationale au vih/sida en Côte d'Ivoire à travers le Fonds Mondial :

Ce programme poursuit cinq objectifs immédiats qui sont :

- Améliorer la qualité et l'accès à une prise en charge globale des personnes infectées ou affectées par le vih/sida sur toute l'étendue du territoire ;
- Assurer la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant ;
- Améliorer l'accès et la qualité du conseil et du dépistage volontaire ;
- Renforcer les activités de prévention et l'implication de la communauté dans les activités de lutte contre le VIH/SIDA ;
- Renforcement des capacités nationales de lutte contre le VIH/SIDA.

2 Programme de renforcement de la prise en charge de la Tuberculose selon la stratégie DOTS (Directly Observed Treatment Strategy) :

Ce projet a pour ambition d'étendre la stratégie DOTS dans districts sanitaires, y compris les centres de santé périphériques.

Au niveau du POST-CRISE et ce depuis le début de la crise en Côte d'Ivoire, notamment dans le domaine des activités post-conflits, le PNUD appui de façon constante le Gouvernement de Côte d'Ivoire sur trois thèmes majeurs qui ont été identifiés comme axes d'interventions :

- Rétablissement de la Paix et Sécurité (DDR et Armes légères) ;
- Le volet « 4Rs » (Réinsertion, Réinstallation, Reconstruction)
- La Réconciliation Nationale et la Cohésion Sociale.

C'est dans ce cadre d'intervention que le PNUD apporte son appui et son assistance au Gouvernement Ivoirien dans le domaine poste-conflit pour l'appui au processus de paix.

Les règles de procédures pour les fonds

Les demandes de financement sont adressées sous la forme d'un dossier présentant les composantes de l'opération de développement envisagée. Le dossier est présenté sous la forme voulu par le promoteur. La procédure est la suivante :

- Requête formelle de financement ;
- Une étude détaillée du projet ;
- Les garanties proposées ;
- Les statuts et autres textes de base ;
- Les références bancaires.

Conditions d'appui :

- Justification et rentabilité financière ;
- L'existence d'un marché porteur ;
- Les avantages comparatifs du projet ;
- La fiabilité de la technologie et de la gestion des projets ;
- Le prêt devra être couvert par des garanties spécifiques.

> ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

Le mandat de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture) se résume de la manière suivante :

- Atteindre la sécurité alimentaire pour tous est au cœur de la FAO,
- Veillez à ce que les êtres humains aient un accès régulier à la nourriture de bonne qualité qui leur permette de mener une vie saine et active.
- Le mandat de la FAO consiste à améliorer les niveaux de nutrition, la productivité agricole et la qualité de vie des populations rurales et contribuer à l'essor de l'économie mondiale.

■ Principaux programmes mis en œuvre:

- Appui au développement de l'agriculture urbaine et périurbaine;
- Appui à l'élaboration des politiques et stratégies de développement rural
- Appui institutionnel relatif au renforcement des capacités ;
- Appui au système semencier national ;
- Soutien aux moyens d'existence des retournés, déplacés et autres ménages vulnérables par des programmes de relance agricole et à travers l'augmentation de leur revenus (AGR) ;
- Lutte contre la malnutrition ;
- Réhabilitation de la filière semencière à base communautaire ;
- Soutien aux moyens d'existence des éleveurs et des producteurs de coton (culture attelées) grâce à l'amélioration du statut sanitaire des animaux d'élevage (vaccination, lutte contre la trypanosomiase) et des volailles (lutte contre la grippe aviaire).
- Coordination des opérations d'urgence.

■ Résultats majeurs 2007

Au niveau des résultats d'impact, on distingue :

- Augmentation substantielle des revenus et amélioration de la situation sociale des femmes bénéficiaires en vue de leur autonomisation ;
- Amélioration du niveau de la sécurité alimentaire dans les zones d'intervention ;
- Amélioration de la santé animale .

Au niveau des résultats d'effet, on distingue :

- Augmentation de la production agricole;
- Augmentation de la disponibilité en semences de qualité;
- Baisse de la prévalence de la PPCB et de la PPR;
- Pas de cas de grippe aviaire depuis 1 an;
- Amélioration de la diversité alimentaire et baisse de la malnutrition;

■ Les perspectives pour l'année 2008 (Post-crise), dans leur grandes lignes d'actions sont :

- Élaboration D'un Programme Cadre à Moyen Terme 2008 - 2012 entre la Côte d'Ivoire et la FAO ;
- Élaboration du Programme Nationale de Sécurité Alimentaire ;
- Poursuite de l'assistance aux groupes vulnérables à travers les micro – projets agricoles (telefood) ;
- Soutenir les moyens d'existence des retournés, déplacés et autres ménages vulnérables par des programmes de relance agricole et d'activités génératrices de revenus ;
- Intensification la lutte contre la malnutrition;
- Poursuite de la réhabilitation de la filière semencière à base communautaire ;
- Soutenir les programmes d'amélioration du statut sanitaire des animaux d'élevage (vaccination, lutte contre la trypanosomiase, prévention et lutte

- contre la grippe aviaire) ;
- Assister les autorités dans la mise à jour de la politique agricole ;
- Réactiver le système permanent de collecte des données agricoles

> PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA (ONUSIDA)

Au niveau des pays l'ONUSIDA s'engage à :

- Renforcer la réponse nationale appropriée et conduite par le pays
- Assurer une meilleure coordination entre les autres acteurs de la lutte, en collaboration avec ses 10 cosponsors que sont : l'UNFPA, le PNUD, l'OMS, le PAM, l'UNICEF, le OIT, la Banque Mondiale, l'ONU DC, le HCR, l'UNESCO.
- faire travailler l'argent disponible pour ceux qui en ont besoin maintenant, tout en assurant que les solutions à long terme sont en place.

L'ONUSIDA est le Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/sida. C'est une initiative conjointe des Nations Unies qui met ensemble les efforts et les ressources de 10 organisations du Système des Nations Unies que sont : l'UNFPA, le PNUD, l'OMS, le PAM, l'UNICEF, le OIT, la Banque Mondiale, l'ONU DC, le HCR, l'UNESCO.

Le but de ce programme est de prévenir les nouvelles infections à VIH ; d'apporter des soins aux personnes déjà infectées, et de réduire l'impact de l'épidémie, à travers cinq (05) fonctions stratégiques que sont :

- Le leadership et le plaidoyer ;
- L'information stratégique et l'appui technique ;
- Traquer l'information et faire le suivi-évaluation ;

- L'engagement de la société civile ;
- La mobilisation des ressources.

Le coordonnateur résident des Nations Unies représente ONUSIDA dans le pays. Le groupe thématique des Nations Unies mène l'action de l'ONUSIDA dans le pays avec l'orientation technique de l'équipe conjointe des Nations Unies. Il est composé de toutes les agences et organisations des Nations Unies représentées dans le pays. Son rôle est de :

- Mettre en œuvre le plan d'action des Nations Unies ;
- Mobiliser des ressources du plan d'action en appui à la réponse nationale ;
- Coordonner les interventions avec le gouvernement, les autres partenaires nationaux et internationaux ;
- Faire les rapports sur les progrès de la mise en œuvre du coordonnateur résident.

L'équipe conjointe des Nations Unies a pour rôle de :

- Développer et faire la revue et le suivi du plan d'action des Nations Unies en appui à la réponse nationale ;
- Faciliter la mise en œuvre du plan d'action des Nations Unies ;
- Etablir un point d'entrées au sein des Nations Unies pour les acteurs nationaux ;
- Apporter un appui à l'autorité nationale de coordination dans la supervision de la mise en œuvre ;
- Fournir des conseils techniques au groupe thématique et suivre les décisions prises et pour finir ;
- Développer les capacités du Système des Nations Unies et des partenaires.

Aussi, de 2006 à 2010, l'ONUSIDA entend contribuer à faire baisser la tendance de la prévalence du VIH de 4,7% à 3,5% et à réduire les effets néfastes du VIH sur les populations.

Les principaux programmes mis en œuvre avec les Fonds d'Accélération des Programmes (FAP) pour l'année 2006-2007 sont :

- L'appui à l'opérationnalisation des « three ones » ;
- L'appui au renforcement de la société civile (RIP, COSCI, Alliance des maires, REPMASCI) ;

- L'appui au renforcement de la lutte contre le sida au niveau des communes.

Avec les Fonds d'appui au Programme (PSF) pour cette même année il s'agit de :

- L'appui à la campagne nationale à travers la lutte contre la féminisation de l'épidémie ;
- L'appui au cadre national de suivi évaluation,
- L'appui à l'élaboration de la cartographie de la société civile,
- L'appui à l'élaboration du programme conjoint ;
- L'appui à la formation d'un pool de formateurs et de responsables municipaux de l'Alliance des maires sur la communication et le marketing.

Comme résultats d'effets à ces différents appuis, on retient que :

- Les appuis du SNU et de tous les partenaires s'inscrivent dans le plan stratégique national
- La partie nationale est renforcée pour mieux conduire la coordination
- Un seul système de suivi évaluation est mis en place
- L'accès universel au service de prévention de soin et de soutien est mieux approprié par le niveau national
- La société civile est renforcée et mieux impliquée dans la réponse nationale au VIH

> PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL (PAM)

- Sauver la vie des populations en insécurité alimentaire et affectées par les crises ;
- Protéger les moyens de subsistance, soutenir la réhabilitation des actifs productifs et renforcer la résistance aux chocs ;
- Améliorer l'état nutritionnel et l'état de santé des enfants, des femmes, des PVVIH et autres personnes vulnérables;
- Soutenir l'accès à l'éducation primaire et réduire les disparités de genre dans l'accès à l'éducation;
- Renforcer les capacités des partenaires locaux (gouvernements et ONG) impliqués dans l'aide alimentaire et dans les programmes de réduction de la faim.

Les principaux programmes mis en œuvre sont :

- Distributions générales (personnes déplacées internes, réfugiés) à l'ouest de la Côte d'Ivoire ;
- Programmes de « Vivres Contre Travail », « Vivres Contre Formation », ration pour la protection des semences, ration pour la période de soudure ;
- Programmes nutritionnels, Santé Materno-Infantile, soutien nutritionnel aux personnes affectées par le VIH ;
- Programme éducation (cantines scolaires, déparasitage, construction de foyers améliorés, formation du personnel du MEN chargés des cantines et des autres acteurs) ;
- Renforcement des capacités des partenaires par la fourniture de matériels roulants et informatiques, kits non alimentaires, formation

Les résultats majeurs (Effets / Impact) réalisés sont :

- 5 000 tonnes de vivres distribués à 72 000 enfants malnutris, mères enceintes et allaitantes, personnes vivant avec le VIH/SIDA. ;
- Les personnes vivant avec le VIH/SIDA qui reçoivent les aliments du PAM et sous traitements Anti Rétro Viraux sont passés de 37% début 2007 à 63% en juillet 2007 ;
- Programmes nutritionnels : 14,5% des bébés dans les programmes PAM sont nés avec un poids < à 2,5kg en début 2007. En juillet 2007 10,2% des bébés sont nés avec un poids < à 2,5kg. Soit une réduction de 4,3%.
- 2 700 gérants de cantines et cantinières formés
- Les directeurs et gérants de 1692 écoles ayant bénéficié du programme déparasitage ont été formés et 374 923 enfants déparasités
- 13 motos mises à la disposition de la Direction Nationale des Cantines Scolaires pour son personnel terrain chargé du suivi
- 6 décortiqueuses et broyeuses ont été remis aux groupements de femmes engagées dans la pérennisation des cantines scolaires ;
- 6 ordinateurs et 2 imprimantes remis à la DNC pour la saisie et le traitement des données de suivi ;
- 186 partenaires formés en suivi et évaluation dont 152 conseillers chargés des cantines ;
- 54 partenaires formés en protection.

NB : Le PAM a des sous bureaux dans plusieurs localités du Pays

■ Bouaké

Tél : 31 65 79 20 - Fax : 31 65 82 29

■ Korhogo

Tél : 36 85 06 07 - Fax : 31 85 06 08

■ Odiénné

Tél : 33 70 93 68 - Fax : 33 70 92 79

■ Guiglo

Tél : 33 70 43 22 - Fax : 33 70 43 22

■ Man

Tél : 33 78 03 26 - Fax : 33 78 03 28

■ San-Pedro

Tél : 34 71 10 06 - Fax : 34 71 11 60

> FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION (UNFPA)

■ Le mandat de l'UNFPA, se présente comme suit :

- Créé en 1969, l'UNFPA est un organisme de développement international qui œuvre en faveur du droit à la santé et de l'égalité des chances pour chaque femme, homme et enfant.
- Appui UNFPA à la Côte d'Ivoire depuis 1972 et ouverture bureau UNFPA Côte d'Ivoire en 198...
- L'UNFPA offre son appui aux pays pour :
- utiliser les données de population dans la formulation des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté ;
- faire en sorte que toutes les grossesses soient désirées, que tous les accouchements soient sans danger, que chaque enfant naisse en bonne santé et que tous les jeunes soient protégés du VIH et du sida et que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées avec dignité et respect.

■ Comme mission de l'UNFPA, on distingue :

- Appui à l'exécution du 5^{ème} Programme de coopération (2003-2007+1) dont les grands axes s'articulent autour de :

- La réduction de la pauvreté afin d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des populations ;
- L'amélioration de la santé et du droit en matière de sexualité et de reproduction ;
- La promotion de l'égalité entre les sexes ;
- L'apport d'aide dans les situations d'urgence ;
- Les questions de Population et de développement.

En 2007, un total de 14 projets approuvés ont été mis en œuvre : 7 projets en Santé de la Reproduction (SR) et 7 projets en Stratégies en matière de Population et Développement (SPD)

Au niveau des actions prioritaires, quatre axes prioritaires sont retenus :

- Accroître la disponibilité des services intégrés de SR de qualité dans les zones d'intervention
- Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et d'encadrement en matière de population, genre et développement
- Renforcer les capacités des populations rendues vulnérables du fait de la crise, en matière de SR et de VGB
- Accroître la disponibilité des données de qualité désagrégées en matière de population, genre et développement.

> ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)

■ Le mandat de l'UNICEF se résume comme suit :

- Ériger la Survie, la protection et l'épanouissement des enfants au rang d'impératifs universels du développement dont le respect fait avancer l'humanité ;
- Défendre les droits des enfants et aider à répondre à leurs besoins essentiels et favoriser leur plein épanouissement ;
- Mobiliser la volonté politique et les ressources matérielles pour aider les pays à donner la priorité aux enfants, et pour renforcer leur capacité de formuler des politiques appropriées et de mettre en place des services en faveur des enfants et des familles ;
- Faire bénéficier d'une protection spéciale les enfants les plus vulnérables ;

- Veiller à la réalisation des objectifs de DHD que s'est fixés la communauté mondiale et de l'idéal de paix et de progrès social consacré par la Charte des Nations Unies ;
- Promouvoir la CDE.

Comme résultats majeurs (Effets/Extrants) on note :

- 560 000 femmes et enfants affectées par la crise ont accès à 20 litres d'eau potable par personne et par jour dans tous les ménages de 1699 villages/quartiers, 5 centres de santé et 2 hôpitaux,
- 734 ménages de 150 villages ont accès à des ouvrages adéquats d'évacuation des excréta ;
- Tous les ménages des 350 villages des régions des Montagnes, du Moyen Cavally et des DS de Bouaké, Odienné, Bolequin, Zouanhien, connaissent les modes de prévention des maladies hydriques (notamment le lavage des mains après les selles et avant les repas) et l'hygiène du milieu ;
- La surveillance communautaire de la qualité de l'eau et des maladies hydriques dont le ver de Guinée est assurée dans les villages d'endémie et anciennement endémiques ainsi que dans les quartiers des villes à forte prévalence de ces maladies ;
- 100 ESPC sont réhabilités et 115 sont dotés de matériel nécessaire à leur bon fonctionnement ;
- 79 CSE sont formés à la gestion des données, les ECD, ERAT formées à la SSE, les cadres du niveau central formés à la GAR et la cellule de coordination de la SSE est équipée ;
- 2 280 enfants retournent à l'école grâce à la création de 76 classes passerelles ;
- Les enseignements sont améliorés grâce à l'introduction des modules CVC en particulier dans les 200 écoles ;
- Un cadre de participation des enfants à la vie de l'école et des communautés dans la gestion de l'école est mis en place et expérimenté dans les 200 écoles ;
- Le partenariat national pour l'éducation des filles dispose d'un plan d'action détaillé ;
- Le cadre institutionnel des CENF est défini et adopté par le gouvernement ;
- Les capacités des agents en charge de la planification des ministères sociaux et des ONG partenaires ont été renforcées en GAR/APBDH (160), PBSG (35) et en planification basée sur les OMD (60) ;
- Des structures gouvernementales ont reçu l'appui pour intégrer la dimension Enfant/Femmes et autres groupes vulnérables dans les documents de

politiques nationales ;

- Résultats de la MICS-3 disséminés au niveau régional pour la documentation de l'analyse de la situation des E&F dans chacune des 10 régions géo-économiques et la ville d'Abidjan et pour la prise de décision stratégique et la planification des interventions des entités décentralisées au profit des E&F
- La base de données DevInfo est disponible, diffusée auprès des utilisateurs et sera utilisée pour le suivi des OMD et des politiques nationales (DSRP, PANE, EPT, PNDS etc.)

S'agissant des Perspectives pour 2008, on note :

- Passage progressif à échelle des paquets d'interventions à haut impact sur la réduction de la morbidité et de la mortalité maternelle, infantile et infanto-juvénile (PEV+, SMN+, PCIME+, PTME+, WASH+) ;
- Redynamisation du partenariat et du cadre de partenariat stratégique pour la survie et le développement de l'enfant ;
- Campagne de retour des enfants à l'école (accès et développement de stratégies de rétention)= Back to School plus (BTS+) ;
- Promotion des « classes passerelles » pour le rattrapage de la scolarité en complément de l'extension des inscriptions au CP1 à 9 ans ;
- Accélération de la scolarisation de la petite fille (UNGEI) ;
- Réinsertion des enfants affectés par la crise et ceux nécessitant des mesures spéciales de protection ;
- Lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants ; Enregistrement des naissances et promotion des droits des enfants ;
- Lutte contre les VS/VBG (y compris les E/MGF et les autres pratiques traditionnelles néfastes) ;
- Renforcement des capacités nationales de protection de l'Enfant ;
- Processus de planification pour le prochain cycle du programme de coopération (CPD, CPAP 2009-2013 +SITAN) ;
- Planification conjointe (CCA/UNDAF) ; Politiques nationales de développement (DSRP/prospectives) ;
- RGPH 2008, ENV 2008 (volet pauvreté des E&F) ;
- Renforcement des capacités des partenaires nationaux (GAR APBDH GENRE DEV INFO Traite de données statistiques, Suivi & Évaluation etc.)

> ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

■ Les missions de l'OMS sont de :

- Réduire la mortalité, la morbidité et les incapacités à accent spécial sur:
 - populations les plus démunies (femmes & enfants)
 - populations marginalisés
- Promouvoir des modes de vie sains en réduisant les facteurs de risque pour la santé de la population;
- Promouvoir des systèmes de santé capables:
 - d'améliorer les résultats sanitaires de manière équitable et durable,
 - de répondre aux besoins essentiels de la population au travers de services / soins géographiquement, financièrement et culturellement accessibles;
- Appuyer la création d'un cadre institutionnel permettant une prise en compte adéquate des questions de santé dans les politiques sociales, économiques, environnementales et de développement

■ Les actions de l'OMS en Côte d'Ivoire sont principalement dans le domaine de la Santé, ce sont entre autres :

- La redynamisation du système de santé
- Le renforcement des capacités de préparation et de réponse aux urgences et actions humanitaires
- Le renforcement des programmes de lutte contre la maladie
- L'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant et autres personnes vulnérables

■ Comme perspectives, on retient :

Poursuite de :

- Appui au renforcement des capacités et du système national de santé
- Renforcement de la surveillance épidémiologique et de la lutte contre la maladie
- Prévention et riposte précoces contre les diverses urgences médico-humanitaires
- Renforcement du partenariat pour le développement sanitaire
- Accroissement de la mobilisation des ressources pour la reconstruction du Système national de santé et de la lutte contre la maladie
- Appui à la réhabilitation / Équipements des services de santé
- Contribution à la prise en charge des personnes déplacées
- Appui des actions en faveur de l'accessibilité aux soins avec un accent particulier sur le couple 'mère-enfant', les personnes déplacées et autres personnes vulnérables.

> HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES (UNHCR)

■ Le mandat de UNCHR se définit comme suit :

- Poursuivre la conclusion et la ratification des de conventions internationales et surveiller leur application ;
- Poursuivre la mise en œuvre des mesures destinées à améliorer le sort des réfugiés et diminuer le nombre de ceux qui ont besoin de protection ;
- Seconder les initiatives des pouvoirs publics et privées en ce qui concerne le rapatriement librement consenti des réfugiés ou leur assimilation dans de nouvelles communautés nationales ;

- Encourager l'admission des réfugiés sur le territoire des États ;
- Promouvoir les droits et devoirs des réfugiés ;
- En facilitant la coordination des efforts des organisations privées qui s'occupent de l'assistance aux réfugiés ;

Les principaux programmes mis en œuvre, sont :

- Programme d'intégration locale de 24000 réfugiés Libériens et 300 Sierra Léonais (LS);
- Programme de soins et entretiens de 600 réfugiés urbains (non libériens) et 400 demandeurs d'asile;
- Programme de rapatriement et de la réintégration des réfugiés Ivoiriens;
- Programme de protection des personnes déplacées internes (PDI) et la prévention des cas d'apatridie;

Les principales zones d'intervention en 2007 (de préférence sur une carte géo-référencée) sont :

- Abidjan : 3.078 réfugiés (toutes nationalités) et 51,687 PDI vérifiées (soit 11,390 ménages) ;
- Tabou : 14.357 réfugiés libériens et 300 bannis ;
- Guiglo : 7.200 réfugiés libériens et 15,000 PDI (estimés) ;
- Bouaké : 1.401 PDI retournés ;
- Yamoussoukro : 360 assistés dont 144 PDI rapatriés.

Les résultats majeurs (impact/effet) (réfugiés Libériens)

1 Résultats d'impact :

Protection :

- Renouvellement des cartes de réfugiés pour 24155
- Délivrance de documents: 3000 attestations, 576 jugements supplétifs d'acte de naissance, 307 laissez-passer, cartes d'identité de réfugiés en cours d'élaboration (15.000)
- Suivi de 109 enfants non accompagnés et séparés

Assistance :

- 2090 vulnérables assistés (avec un appui du PAM en vivres)
- Appui aux structures locales de santé: 2 ambulances et 2 kits médicaux
- 1000 réfugiés assistés en agriculture (avec l'appui technique de l'ANADER)
- 3 écoles réhabilitées ainsi que 3 classes
- Formation de 166 réparateurs de pompes ainsi que de 73 comités de gestion de points d'eau
- Prévention et lutte contre le VIH/SIDA a Tabou et Guiglo

Solution durable :

- Réinstallation de 94 réfugiés

2 Résultats d'Effet

Protection :

- Maîtrise de la population et amélioration des services
- Pas de problèmes majeurs de protection

Assistance :

- Accès régulier des réfugiés aux soins de santé dans les centres conventionnes;
- Renforcement des capacités des réfugiés par les AGR

Solutions durables :

- Solutions durables trouvées pour 98 individus

Les perspectives pour l'année 2008 (post-crise) sous forme de grandes lignes d'actions sont :

Intégration locale des réfugiés Libériens :

- Effectif : 24.155
- Budget : 1.800.000 usd
- Lieu : Abidjan, Tabou, Guiglo
- Secteurs principaux : Protection, éducation, santé, activités génératrices de revenus,

Assistance aux réfugiés urbains :

- Effectif : 747 et 2292 libériens
- Lieu : Abidjan, Tabou, Guiglo
- Secteurs principaux : Protection, éducation, santé, activités génératrices de revenus,
- Budget : 600.000 usd

Réintégration des ivoiriens :

- Effectif : 8.000
- Lieu : Guiglo, Man, Danane
- Secteurs principaux : Protection, éducation, santé, activités génératrices de revenus, eau-assainissement
- Budget : 600.000 usd

Protection des personnes déplacées internes :

- Effectif : 709.000
- Lieu : Abidjan, Tabou, Guiglo, Bouaké, etc
- Secteurs principaux : Protection, Services communautaires
- Budget : 648.000 usd

> BUREAU DES NATIONS UNIES POUR LA COORDINATION DES AFFAIRES HUMANITAIRES (OCHA)

■ Le mandat d'OCHA se décline comme suit :

- Mise en place d'un cadre de concertation sur la stratégie d'un plan d'actions en matière des interventions prioritaires dans le domaine de la cohésion sociale ;
- Préparation des rapports semestriels et annuels ;
- Formuler des stratégies de mise en œuvre des programmes du secteur ;
- Contribuer à la préparation d'un plan de contingence
- Mobiliser les intervenants et les ressources nécessaires pour assurer la continuité des actions inter-communautaires

■ Les objectifs opérationnels sont :

- Identifier les zones d'intervention prioritaire ;
- Identifier les problèmes et besoins liés à la cohésion sociale dans toute la région ;
- Contribuer à la sensibilisation des populations sur l'importance de maintenir un cadre de vie harmonieux avec les communautés ;
- Promouvoir les différents textes relatifs à la cohésion sociale;
- Contribuer à la mise en place d'activités inter communautaires dans les zones affectées ou susceptibles d'être affectées.

■ Réponses des Agences humanitaires : OCHA, PAM, HCR, OMS, OIM, FAO

- Appuis d'urgence dès le début et tout au long de la crise pour faire face aux besoins vitaux immédiats des personnes affectées en particulier dans les

zones ouest et nord :

- sécurité alimentaire : couverture des besoins alimentaires des personnes vulnérables (en 2004, plus 100 000 personnes (familles d'accueil, Déplacements internes de populations, réfugiés et autres)
- santé : - vaccination en 2004 de 49% des enfants contre la rougeole contre un objectif de 80%
- facilitation de l'accès aux soins de santé aux populations affectées, 110 centres opérationnels
- lutte contre le VIH/SIDA et grandes maladies, Tuberculose et Paludisme pour la lutte contre le VIH/SIDA et grandes maladies, Tuberculose et Paludisme
- Eau et Assainissement : garantie d'accès à l'eau potable en faveur des populations (centres de transit et communautés déplacées) : plus de 150 000 déplacés internes assistés et 200 pompes réhabilitées
- Education: contribution à la validation de l'année scolaire 2002-2003 (kits scolaires distribués à 175 000 enfants des Directions de l'éducation nord et ouest et des kits d'enseignement pour 3500 professeurs). 50 000 enfants vulnérables des directions de la zone gouvernementale concernées
- Protection des populations vulnérables particulièrement les femmes et les enfants

Coordination, complémentarité, synergie, et communication.

- l'état d'une base de données actualisée sur « qui fait quoi et ou »
- Un plus large consensus sur l'analyse du contexte et les causes des conflits et les réponses apportées (CAP, IAHCC, etc.)
- Une complémentarité renforcée entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, humanitaires et de développement,
- Une recherche de solutions endogènes temporaires, équitables et constructives, (comités de paix)
- l'optimisation des synergies et la réduction des duplications
- Le partage d'une analyse continue de la cohésion sociale liée au retour des IDPS communautés «d'accueil », les personnes déplacées/retournées et la gestion des nouveaux arrivants,
- Analyse continue sur l'évolution de la cohésion sociale sur le terrain, notamment (communautés « accueil, traitement du foncier rural», les personnes déplacées/retournées et les nouveaux arrivants),

- Recherche et partage d'expérience, d'harmonisation et standardisation des expertises, méthodologies et des programmes entre les acteurs

Développement des capacités et mobilisation et gestion des ressources financières

- Participation des membres du GTCS à la rédaction des plans sectoriels et des fiches projets « cohésion sociale » incluses dans les CAP CI 2005, 2006, 2007, 2008 (Processus d'Appel Consolidé)
- Participation des membres du GTCS aux séminaires de renforcement des capacités de OCHA et NRC des capacités sur la protection des IDPs et la prise en compte des droits humains
- Rédaction de plusieurs projets communs « OCHA/membres du GTCS » présentés aux bailleurs de fonds, (Belgique, BAD, UE, etc)
- Obtention de financement pour membres ONG (CARE) auprès du Programme ABRIS/PNUD pour la restauration de la cohésion sociale dans les villages de Fengolo et Toa Zéo

Stratégies d'intervention post-crise (perspectives 2008).

Objectif général :

- Faire le lien entre tous les acteurs et en particulier, avec les acteurs de redressement et développement sur le terrain.
- Contribuer à une campagne nationale de sensibilisation, média et hors média, pour la consolidation permanente de la cohésion sociale
- Avoir une réponse institutionnelle relative à l'application, la bonne compréhension, à l'acceptation et l'adhésion des communautés à la base de la loi du foncier rural.

> ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA RIZICULTURE EN AFRIQUE DE L'OUEST (ADRAO)

■ Pour qui travaille l'ADRAO ?

Pour le bénéfice des riziculteurs africains, en majorité des petits exploitants, tout comme pour les millions de familles africaines pour lesquelles le riz veut dire nourriture.

■ Quelle est sa mission ?

Contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire en Afrique par le biais d'activités de recherche, de développement et de partenariats visant à accroître la productivité et la rentabilité du secteur rizicole de manière à assurer la durabilité de l'environnement de production.

■ Quel est son mode de fonctionnement ?

Le partenariat à tous les niveaux. Les activités de recherche et de développement de l'ADRAO sont menées en collaboration avec différents acteurs, d'abord les systèmes nationaux de recherche agricole (SNRA) en ASS, les institutions académiques, les institutions de recherche avancées, les organisations non gouvernementales et les donateurs.

■ Quels sont les acquis de ses activités basées sur le partenariat ?

La technologie du nouveau riz pour l'Afrique (NERICA) porte sur le croisement réussi par les chercheurs du Centre du riz pour l'Afrique de deux espèces de riz cultivé pour produire des plantes (connues sous le nom d'interspécifiques) qui combinent les meilleurs traits des deux parents : rendements élevés du

parent asiatique et la capacité de réussir dans des environnements difficiles du parent africain, un exploit qui n'avait jamais été réalisé dans l'histoire de la sélection du riz. A travers le croisement des deux espèces de riz, la technologie des NERICA permet aux chercheurs d'accéder aux nouvelles combinaisons génétiques. Le nom NERICA est devenu une marque de produits en 2004.

Potentiel économique du NERICA

Du fait de leurs atouts uniques, les NERICA ont un énorme potentiel d'impact économique en Afrique pour :


- L'alimentation des ménages de paysans de subsistance ;
- La génération de surplus de production ;
- L'amélioration des revenus et de la consommation ;
- La réduction des importations et l'économie de devises.

Capter tout le potentiel des NERICA

Les variétés NERICA actuelles ciblent les systèmes de riz pluvial. Des NERICA pour les systèmes irrigués et de bas-fonds qui ont un grand potentiel pour la sécurité alimentaire en Afrique, sont en cours de développement.



4 ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG) INTERNATIONALES



Une organisation non gouvernementale ou ONG est une organisation d'intérêt public qui ne relève ni de l'Etat, ni d'Institutions. Elle est dotée de la personnalité morale et intervient dans le champ international. Les principaux critères définissant une ONG sont :

- L'originalité de sa constitution ;
- Le but non lucratif de son action ;
- L'indépendance financière ;
- L'indépendance politique ;
- La notion d'intérêt public.

Ces organisations sont en si grand nombre qu'elles couvrent tout le spectre politique, social, philosophique et anthropologique. Elles ont des modes d'actions différents. Ainsi, il est distingué des ONG humanitaires qui mettent en place des programmes d'aides éducatifs ou caritatifs et des ONG de développement, engagées sur des projets. Leur appui est salutaire en Côte d'Ivoire.

ONG	Nationalité	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Procédure administrative	Zone d'opération	Date de signature de l'accord
ACF (Action Contre la Faim)	Française	BP V 140 Abidjan Tél : 21 35 19 78 Fax : 21 25 13 15	Humanitaire	- Technique - Financier	Contacteur l'unité	Abidjan	30 décembre 2003
ADN (Association Aider-Donner- Nourrir)	Ivoirienne	01 BP 5325 Abidjan Tél : 21 26 43 82 Cél : 05 91 90 16 Cocody II plateaux Rue des jardins face India bazar	- Santé - Social - Culture - Recherche médicale	- Technique - Assistance sociale	Contacteur le responsable au 05 91 90 16	Abidjan	30 juin 1997
ADRA (Agence Adventiste d'Aide et Développement)	Ivoirienne	01 BP 1764 Abidjan Tél : 22 44 00 97 Cocody rue du bélier face résidence de l'ambassadeur de France	- Développement - Coopération	- Technique	Contacteur l'unité	Abidjan	05 juin 1991
Afrijapan	Ivoirienne	09 BP 4153 Abidjan 09 Cocody val doyen 8 ^{ème} arr pas loin de la PMI Tél : 22 44 05 38 Fax : 22 44 05 38 E-mail : afrijapan@aviso.ci afrijapan@ci@yahoo.fr Site Web : www.afrijapan.org	- Partenariat Afrique Asie - Mobilisation de Ressources - Appui au développement - Santé - Education - Agriculture	- Technique - Financier - Dons de matériel sanitaire - Equipement éducation - Réhabilita- tion par rapport à la situation de crise	Contacteur Mme KOUAME Faes, représentant résidente en CI	Toute l'étendue du territoire national	2001

ONG	Nationalité	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Procédure administrative	Zone d'opération	Date de signature de l'accord
ASA (Afrique Secours et Assistance)	Française	BP V 140 Abidjan Tél : 21 35 19 78 Fax : 21 25 13 15	Humanitaire	- Technique - Financier	Contacteur l'unité	Abidjan	30 décembre 2003
ASAPSU (Association de Soutien à l'Autopromotion Sanitaire et Urbaine)		BP. 585 Cidex 3 Riviera III Abidjan	- Approvisionnement en - Eau potable, Promotion de l'Hygiène et l'Assainissement en milieu communautaire et sanitaire (phase 2)			Guiglo	
ASCCI (Association des Scouts Catholiques de Côte d'Ivoire)		01 B.P. 959 Abidjan Tél. : 20 22 35 22 Fax. : 20 21 03 35 ascci@aviso.ci	- Prévention du VIH/SIDA chez les jeunes - Lutte contre les violences sexo spécifiques contre les enfants et les femmes - Enregistrement des naissances et sensibilisation sur les droits des enfants		Monsieur YA Parfait au 05 95 53 71	San pédro Gd Béréby Duékoué Guiglo	
BICE (Bureau International Catholique pour l'Enfance)	International	01 BP 1721 Abidjan Tél : 20 22 87 07 Fax : 20 32 45 89 Plateaux gare Sud	Assistance à l'enfance démunie	- Technique - Juridique - Affectif - Alimentaire		- Abidjan et les prisons de l'intérieur - Appeler au 80080080 - Contacter la brigade des mineurs de la PPA	

Partenaires au Développement	Site géographique	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Procédure administrative	Zone d'opération	Conditions et modalités d'appui
CACE (Centre d'Action Communautaire pour l'Enfance)						Nicla Guiglo	
Cap Anamur Côte d'Ivoire (Comité Allemand des Médecins de Secours)		26 BP 1309 Abidjan 26 Tel : 21 24 50 01 Cel : 08 56 36 24 elfenbeinkueste@cap-anamur.org	- Prise en charge de la malnutrition sévère dans les districts sanitaires			Duékoué	
Care Côte d'Ivoire	Américaine	05 BP 3141 Abidjan Tél : 22 41 25 16	- Assistance - Sanitaire - Financière	- Technique - Financier	Contacteur l'unité	Abidjan	02 décembre 2003
Caritas DAPHMAN (Caritas Département des Actions de Promotion Humaine)		BP. 447 Man Tél. : 33 79 22 35 Tel : 05 94 05 90 caridaphman@aviso.ci efoep@yahoo.fr cmrman@aviso.ci	Approvisionnement en Eau potable, Promotion de l'Hygiène et l'Assainissement en milieu communautaire et sanitaire (phase 2)			Man Biakouman	
Caritas Odienné		BP 447, Odienné	Approvisionnement en Eau potable, Promotion de l'Hygiène et l'Assainissement en milieu communautaire et sanitaire			Odienné	

ONG	Nationalité	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Procédure administrative	Zone d'opération	Date de signature de l'accord
Central Social de Guiglo		BP 294 Guiglo Tel : 33 70 50 27	Prise en charge des enfants associés aux groupes armés du moyen Cavally et affectés par le conflit dans la ville de Guiglo		Monsieur KOUMAN 08 35 84 05	Guiglo	
CIC (Côte d'Ivoire Charité)		23 BP. 3338 Abidjan 23	Approvisionnement en Eau potable, Promotion de l'Hygiène et l'Assainissement en milieu communautaire et sanitaire (phase 2)			San Pédro Genève	
CICR (Croix Rouge Côte d'Ivoire)	Ivoirienne	01 BP 1244 Abidjan Tél : 20 32 13 35 20 32 15 29 22 41 58 90 Plateau face BHCI	Humanitaire	- Financier	Contacteur les comités dans communes ou au siège	Territoire national	18 janvier 1990
Fondation Djigui		Tél. 21263306 fondjigui@yahoo.fr	Projet pilote pour la concrétisation du droit de femmes et filles à ne pas être excisées			Odienné	
FMTV (Foyer Marie Thérèse Vallerga)		B.P. 41 Logoualé. Tél. : 33 79 67 16 Cel. : 06 11 33 70 Cel. : 07 14 21 22	Prise en charge 150 filles affectées par le conflit			Logoualé	

ONG	Nationalité	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Procédure administrative	Zone d'opération	Date de signature de l'accord
HKI (Helen Keller International)	Américaine	01 BP 6493 Abidjan Tél : 20 32 33 90 20 32 33 92 Fax : 20 32 32 92	Santé	- Technique - Financier	Contacteur l'unité	Abidjan	23 aout 2001
Horizon Vert Santé		BP 33 Odienné Cel : 05 85 46 01	Mobilisation communautaire en faveur de la prévention de la transmission mère enfant			District d'Odienné	
IFS (International Friendship Service)		Tel. : 23 51 11 57 Cel. : 05 76 09 67 Fax : 20 22 59 76 ngoifs@aviso.ci	Approvisionnement en Eau potable, Promotion de l'Hygiène et l'Assainissement en milieu communautaire et sanitaire (phase 2)			Danané	
Inades Formation	Panafricaine	08 BP 2088 Abidjan 08 Tél : 22 40 02 16 22 40 43 20	- Elevage - Agriculture - Montage de projet agricole	- Technique	Contacteur l'unité	Territoire national	05 février 1982
Initiative Développement Afrique		21 BP 3269 Abj 21 Tél. : 05 77 48 82 33 79 01 15 E-mail : ideafrique@yahoo.fr	Mobilisation communautaire pour la prévention de la transmission mère enfants du VIH et la prise en charge de 250 orphelins et enfants rendus vulnérables par le VIH/SIDA		M. Seu 05 77 48 82	Man Biankouma Danané Zouan-Hounien (mobilisation) Logoualé (Prise en charge)	

ONG	Nationalité	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Procédure administrative	Zone d'opération	Date de signature de l'accord
MSF-Belgique (Médecins Sans Frontières Belgique)		BP 2852 Abidjan 11 Tel : 21 35 03 13 Cel : 05 45 73 62 Cel : 07 20 28 81	Prise en charge de la malnutrition sévère dans les districts sanitaires		Contacteur Mme Nine 09 31 17 56	Duékoué	
MSF-Hollande (Médecins Sans Frontières Hollande)		Tel : 21 35 22 79 Cel : 05 45 73 62 Fax : 21 35 81 83 msfh-abidjan@aviso.ci	Prise en charge de la malnutrition modérée et sévère			Danané Zouan-Hounien	
ODAFEM (Organisation pour le Développement des Activités de la Femme)		04 BP 872 Abidjan 04 Tél. : 20 38 20 43	- Approvisionnement en Eau potable, Promotion de l'Hygiène et l'Assainissement en milieu communautaire et sanitaire (phase 2) - Projet de lutte contre les violences basées sur le genre dans 04 villes et 16 villages			Blolequin Duékoué Kouibly Man	
OTAO (Organisation des Travailleurs de l'Afrique de l'Ouest)	Internationale	05 BP 1203 Abidjan Tél : 21 24 16 95 Fax : 21 24 08 83 Treichville Bourse du Travail	- Formation syndicale - Immigration - Main d'œuvre	Technique - social	Contacteur la bourse du travail ou M. Touré au 07 82 54 39	Abidjan	
PAHO (Programme d'Assistance Humanitaire et de l'Orphelinat)		Bp 32 Danané 27 bp 928 Abidjan Cel. : 05 69 18 80 Cel. : 06 05 94 04 chantal_paho@yahoo.fr	Prise en charge psychosociale des enfants affectés par la crise			Gnakanzou	

ONG	Nationalité	Adresses	Domaines d'intervention	Type d'appui	Procédure administrative	Zone d'opération	Date de signature de l'accord
REDDA (Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable)		BP 95 guichet annexe BAD Abidjan Tél : 20 20 54 19 Fax : 20 20 59 22	- Environnement	- Technique - Financier	Contacteur l'unité	Abidjan	24 mai 1996
Save the Children	Suédoise	16 BP 123 Abidjan 16 Tél : 22 41 53 82	Droit de l'enfant et ses conditions de vie	- Technique - Financier	Contacteur l'unité	Abidjan	15 janvier 2001
Société Œcuménique et Développement	Néerlandaise	07 BP 375 Abidjan Tél : 20 22 62 85 Fax : 20 22 62 87 Plateau Imm. Atta 18 ^{ème} étage	- Agriculture - PME - Coopératives - Vivrier - Elevage	- Financier	Se rendre au siège pour la procédure	Territoire national	

